



Rapport du Comité des conférences pour 2004

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-neuvième session
Supplément N° 32 (A/59/32)

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-neuvième session
Supplément N° 32 (A/59/32)

Rapport du Comité des conférences pour 2004



Nations Unies • New York, 2004

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	1–14	1
A. Composition	1	1
B. Bureau	2–3	1
C. Organisation des travaux	4–8	1
D. Programme de travail	9–10	2
E. Participation d'observateurs	11	2
F. Biennialisation de l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de la question intitulée « Plan des conférences »	12–14	2
II. Calendrier des conférences et réunions	15–53	4
A. Demandes de dérogation pour 2004, présentées entre les sessions du Comité et questions connexes	15–19	4
B. Adoption du projet de calendrier révisé des conférences et réunions pour 2005	20–24	5
C. Amélioration de l'utilisation des services et installations de conférence	25–51	6
D. Demandes de dérogation au paragraphe 7 de la première section de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale	52–53	15
III. Questions relatives à la documentation et aux publications	54–60	16
A. Soumission, délai de parution et mode de distribution des documents	54–57	16
B. Respect des règles fixant le nombre maximum de pages des documents	58–60	16
IV. Questions relatives à la traduction et à l'interprétation	61–70	18
A. Postes des services linguistiques	61–68	18
B. Réunions d'information	69–70	20
V. Technologies de l'information	71–74	21

Annexes

I.	Projet de résolution	22
II.	Projet révisé de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes de suivi des traités créés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies en 2005	29
A.	Projet révisé de calendrier des conférences et réunions pour 2005.....	31
B.	Liste des organes dont le mandat doit être présenté pour renouvellement à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session	54
C.	Projet révisé de calendrier des conférences et réunions des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes de suivi des traités créés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies (2005).....	55

Chapitre premier

Questions d'organisation

A. Composition

1. Dans sa résolution 43/222 B du 21 décembre 1988, l'Assemblée générale a décidé de garder le Comité des conférences comme organe subsidiaire permanent. Conformément à cette résolution, le Comité était composé en 2004 des États Membres suivants : Allemagne, Argentine, Autriche, Bolivie, Congo, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Inde, Jamaïque, Japon, Jordanie, Mexique, Népal, Nigéria, République arabe syrienne, Roumanie, Sénégal, Tunisie et Zambie.

B. Bureau

2. À sa session d'organisation de 2004, le Comité a élu, pour 2004, le Bureau suivant :

Président :

Enno Drogenik (Autriche)

Vice-Présidents :

Norma Taylor Roberts (Jamaïque)

Saleh Manu Pisagih (Nigéria)

Laura Onisii (Roumanie)

Rapporteur :

Mohammad Tal (Jordanie)

À sa session de fond, le Comité a élu Mu'Taz Hyassat (Jordanie) pour succéder à M. Tal.

3. À la même session, le Comité a décidé en principe que le Président procéderait à des consultations officieuses en vue de déterminer la composition du Bureau du Comité en 2005.

C. Organisation des travaux

4. À sa session d'organisation (456^e séance), le Comité a décidé de s'en tenir aux directives adoptées en 1994 et 1995 en ce qui concerne l'examen des demandes de dérogation au calendrier approuvé des conférences présentées entre les sessions du Comité et de se réunir selon les besoins pour examiner les propositions ayant trait au calendrier des conférences et des réunions pendant les sessions de l'Assemblée générale.

5. Le Comité a tenu sa session de fond les 7, 8 et 10 septembre 2004 (457^e à 462^e séances).

6. Le Secrétaire général adjoint à l'Assemblée générale et à la gestion des conférences a fait une déclaration lors des séances d'ouverture de la session d'organisation et de la session de fond. À la session de fond, il a présenté le rapport

du Secrétaire général sur la réforme du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (A/59/172).

7. La Sous-Secrétaire générale à l'Assemblée générale et à la gestion des conférences a présenté les rapports du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/59/159) et sur le projet de calendrier des conférences et réunions révisé pour 2005 (A/59/159/Add.1). On a continué cette année de regrouper dans un seul rapport toutes les questions de nature technique, innovation qui a été introduite en 2002.

8. À la fin de la session de fond, les délégations se sont déclarées satisfaites de la façon dont le Secrétariat avait facilité les travaux du Comité.

D. Programme de travail

9. À sa session d'organisation de 2003, tenue le 22 avril 2003, le Comité avait prié le Secrétariat de lui présenter, à sa session d'organisation de 2004, un projet d'ordre du jour pour 2004. À sa 456^e séance, le 25 mars 2004, le Comité a adopté le projet d'ordre du jour (A/AC.172/2004/1) et a prié le Secrétariat de lui présenter un projet d'ordre du jour pour 2005 à sa session d'organisation de 2005.

10. Afin de donner des avis plus pertinents à l'Assemblée générale, le Comité a décidé de lui recommander pour adoption les éléments d'un projet de résolution tenant compte du débat de fond qui a eu lieu au Comité, de manière à faciliter l'examen de la question par l'Assemblée.

E. Participation d'observateurs

11. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ci-après étaient représentés en qualité d'observateurs : Canada, Chine, Portugal, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse et Saint-Siège.

F. Biennialisation de l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de la question intitulée « Plan des conférences »

Introduction et aperçu général

12. À sa 460^e séance, le 8 septembre 2004, le Comité a examiné les paragraphes 56 à 60 du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/59/159), qui contenaient une évaluation de la possibilité de biennialiser l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de la question intitulée « Plan des conférences ». Le représentant du Secrétariat a indiqué que cette biennialisation semblait possible, pratique et conforme avec la revitalisation générale des travaux de l'Assemblée. Elle était souhaitable car les tendances statistiques résultant des changements organisationnels et méthodologiques exigeaient plus de temps pour se manifester. Il était envisagé que le Comité continuerait de se réunir annuellement, tout en continuant de biennialiser l'examen de certaines questions. L'approbation du calendrier révisé des conférences pour la deuxième année de l'exercice pourrait être

faites par l'Assemblée dans les années où le budget n'est pas à l'ordre du jour au titre d'un point limité, ou la responsabilité pourrait en être confiée au Comité.

Examen de la question

13. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables à ce que le Comité recommande à l'Assemblée générale de biennialiser la question dans un souci d'efficacité, car les effets de la réforme seraient plus nets tous les deux ans. Mais on a souligné que le Comité lui-même n'avait pas biennialisé les questions à son ordre du jour et continuait de les examiner toutes chaque année. Certains ont fait valoir que, vu l'importance des services de conférence et de la question du multilinguisme, la question du plan des conférences méritait d'être considérée chaque année par l'Assemblée. En outre, il était prématuré d'envisager la biennialisation alors que la réforme était en cours et que des expériences nouvelles étaient constamment entreprises et demandaient examen.

Conclusions et recommandations

14. Le Comité des conférences a recommandé à l'Assemblée générale d'examiner la question de la biennialisation du point intitulé « Plan des conférences » à la lumière des observations qu'il avait faites à ce sujet.

Chapitre II

Calendrier des conférences et réunions

A. Demandes de dérogation pour 2004, présentées entre les sessions du Comité et questions connexes

15. Par sa résolution 58/250 du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale a approuvé le projet de calendrier biennal des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour la période biennale 2004-2005, tel qu'il avait été présenté par le Comité des conférences, avec les modifications découlant des décisions prises ultérieurement durant sa cinquante-huitième session. Le calendrier a été publié sous la cote A/AC.172/2004/2.

16. À sa 373^e séance, le 26 août 1994, le Comité avait décidé que les demandes de dérogations qui lui étaient présentées entre les sessions seraient désormais examinées par le Bureau, en consultation avec le Secrétariat, qui se prononcerait sur la décision à prendre.

17. À sa 379^e séance, le 23 mars 1995, le Comité était convenu que le Secrétariat pourrait, en consultation avec le Bureau du Comité, prendre une décision sur les modifications proposées au calendrier n'ayant pas d'incidence sur le budget-programme.

18. À sa session de fond de 1995, le Comité avait décidé que les demandes de dérogations qui lui étaient présentées entre les sessions visant à changer le lieu d'une réunion seraient renvoyées aux membres pour approbation. Les demandes de dérogation concernant d'autres types de modification seraient, comme le Comité l'avait décidé à sa session de fond de 1994, examinées par le Bureau, en consultation avec le Secrétariat, qui se prononcerait sur la décision à prendre.

19. On trouvera dans le tableau ci-après la liste des demandes de changement du lieu de réunion ou concernant des sessions ou réunions additionnelles présentées en 2004 ainsi que les décisions prises à ce sujet par le Comité.

<i>Organe</i>	<i>Demande</i>	<i>Décision prise</i>
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	Tenir 10 séances de plus au maximum durant la semaine du 23 mars au 2 avril 2004 pour examiner les rapports additionnels du Secrétaire général, dont un rapport complexe sur la sécurité. Les dates exactes ont été déterminées en consultation avec les services de conférence pour permettre d'assurer le service des réunions dans le cadre des ressources existantes.	Demande approuvée
Conseil consultatif pour les questions de désarmement	Convoquer la quarante-troisième session du Conseil du 30 juin au 2 juillet 2004 à Genève plutôt qu'à New York afin de donner aux membres la possibilité de s'entretenir avec les participants à la Conférence du désarmement. De plus, étant donné que le Conseil fait aussi fonction de Conseil	Demande approuvée

<i>Organe</i>	<i>Demande</i>	<i>Décision prise</i>
	d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, la tenue de la session à Genève a permis aux membres du Conseil d'être en contact étroit avec le personnel de l'Institut. La formule de la vidéoconférence a été éliminée, car elle serait beaucoup plus coûteuse qu'un changement de lieu de réunion qui entraîne généralement des dépenses moindres qu'une réunion à New York.	
Commission de la fonction publique internationale	Tenir sa cinquante-huitième session au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à Paris. Comme le prévoit la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, cet organe peut tenir l'une de ses deux réunions annuelles au siège d'une organisation participante sur invitation de cette dernière.	Demande approuvée
Commission du développement social	Tenir une réunion additionnelle entre le 19 et le 23 février 2004 pour prendre une décision sur la partie non adoptée de son rapport et achever ainsi les travaux de sa quarante-deuxième session, ce qui, faute de temps, n'a pas pu se faire le dernier jour prévu de la session.	Demande approuvée

B. Adoption du projet de calendrier révisé des conférences et réunions pour 2005

Introduction et aperçu général

20. À sa 458^e séance, le 7 septembre, le Comité a examiné le projet de calendrier révisé des conférences et réunions pour 2005 (A/59/159/Add.1), qui indique les changements intervenus pour la seconde année de la période biennale depuis l'adoption du calendrier biennal. Le représentant du Secrétariat a appelé l'attention sur un chevauchement de dates, en avril 2005, entre la vingtième session du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (n^o 74) et la treizième session de la Commission du développement durable (n^o 75), et a indiqué que des consultations approfondies étaient en cours avec les deux organes en vue de trouver une solution propre à faciliter la participation aux deux sessions.

Examen de la question

21. Plusieurs délégations ont souligné que, comme la Commission du développement durable avait l'intention de placer les établissements humains au centre des débats de sa treizième session, les gouvernements souhaiteraient envoyer des spécialistes des questions relatives aux établissements humains aussi bien à la session de la Commission qu'à celle d'ONU-Habitat, mais qu'en raison du chevauchement de dates, nombre d'entre eux seraient dans l'impossibilité de le

faire. Il incombait au Comité de favoriser l'adoption d'une solution garantissant qu'à l'avenir un délai d'au moins deux semaines séparerait les sessions de ces deux organes. Les consultations n'étant pas achevées, il a été proposé de ne pas arrêter de dates précises et de porter la mention « à déterminer » dans le calendrier.

22. Le Comité a pris acte d'une objection à l'inscription au calendrier des réunions n° 8 et n° 100 (Instance permanente sur les questions autochtones), demandée par le Conseil économique et social dans ses décisions 2004/287 et 2004/286.

23. Selon un point de vue, tous les organes qui n'avaient pas encore fixé les dates et le lieu de leur séance devraient le faire au plus vite. Un représentant du Secrétariat a expliqué que ces informations étaient actualisées dans le calendrier en consultation avec les organes concernés aussitôt une décision prise à ce sujet.

24. D'aucuns ont exprimé l'idée qu'il serait souhaitable de dispenser au Corps commun d'inspection, à sa demande, les services de conférence dont il avait besoin. Il a été expliqué qu'avant d'assigner un tel mandat, il fallait examiner avec soin la charge de travail supplémentaire que cela représenterait en matière d'interprétation et de traduction et déterminer les coûts que cela entraînerait vraisemblablement en ce qui concerne les services de conférence.

C. Amélioration de l'utilisation des services et installations de conférence

1. Statistiques relatives aux réunions des organes de l'ONU et consultations et correspondance avec ces organes au sujet de l'utilisation des services de conférence mis à leur disposition

Introduction et aperçu général

25. À sa 459^e séance, le 8 septembre, le Comité a examiné les statistiques et analyses figurant dans le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences relatives à l'utilisation prévue et effective des services de conférence mis à la disposition d'un échantillon d'organes qui se sont réunis à New York, Genève, Vienne et Nairobi en 2003, établies selon la méthode approuvée par le Comité des conférences à sa 348^e séance, le 18 mai 1993 (A/59/159, par. 3 à 14 et annexe I). Le représentant du Secrétariat a expliqué que, selon cette méthode, le temps consacré à des réunions informelles ou à des consultations ayant lieu avant le début ou après la clôture d'une séance officiellement programmée ou à la place de cette séance, n'entrait pas dans le calcul du temps de réunion perdu. En 2003, le coefficient d'utilisation dans les quatre lieux d'affectation était de 77 %, chiffre inférieur au seuil fixé de 80 %, mais supérieur au coefficient d'utilisation des deux années précédentes. De plus, des colonnes supplémentaires font apparaître le nombre de services ayant été réaffectés au profit d'organes apparentés et le coefficient d'utilisation que l'on obtiendrait si l'on ne comptabilisait pas la réaffectation de services non apparentés à l'organe à l'origine d'annulations. Selon cette méthode, le coefficient d'utilisation passerait à 72 %. Le Comité a été invité à se prononcer sur l'opportunité d'ajuster ainsi la méthodologie.

26. En outre, le Président a présenté un rapport oral au Comité sur ses consultations avec des organes dont le coefficient d'utilisation des ressources qui leur avaient été affectées avait été régulièrement inférieur au seuil fixé lors de leurs trois dernières sessions. Le Président a constaté qu'une meilleure discipline et une

plus grande précision en termes de planification avaient permis d'améliorer quelque peu l'utilisation, mais que dans le cas des organes qui sous-exploitaient constamment les services à leur disposition, il faudrait peut-être recourir à des solutions plus extrêmes (revoir le nombre de séances prévues en se fondant sur la pratique passée, par exemple), afin de limiter le gaspillage chronique. De nombreux organes avaient souligné l'importance pour leurs travaux des consultations, séances d'information et réunions de groupes régionaux à caractère informel, mais le calcul du coefficient d'utilisation prévoyait déjà un tel usage du temps alloué, sous réserve de dûment en notifier le Secrétariat. Il a souligné que le but recherché était d'utiliser les ressources de conférence plus efficacement, sans porter préjudice aux travaux de fond d'un organe, afin de réaliser l'objectif commun consistant à obtenir des résultats productifs lors des sessions des organes concernés. Le Président a avancé des propositions visant à améliorer l'utilisation par les organes qui n'avaient pas réussi à atteindre le seuil fixé, par exemple que le Département tienne des consultations avec chacun des services d'appui fonctionnel et technique des organes qui sous-utilisaient les services de conférence qui leur étaient alloués, et des réunions avec ces organes pour les informer des pratiques optimales et des enseignements tirés de l'expérience.

Examen de la question

27. Les participants se sont félicités des progrès réalisés en matière d'utilisation des ressources et ils ont insisté sur le fait qu'il fallait informer non seulement les bureaux mais aussi tous les membres des commissions, afin qu'ils se rendent bien compte de l'importance d'une utilisation efficace. Ils se sont prononcés en faveur de la poursuite des consultations avec les organes qui sous-exploitent les services à leur disposition, en mettant l'accent sur le rôle du Comité des conférences et de son président, et en exigeant que la circonspection soit de mise lorsque l'on engagerait des organes à réduire le nombre de séances prévues. On a demandé des explications supplémentaires concernant les indicateurs sur les réaffectations à des organes apparentés ou non apparentés, et on a demandé que les rapports futurs donnent des informations plus détaillées sur les organismes ayant des organes apparentés. L'on pourrait peut-être demander au Secrétaire général d'envisager d'autres méthodes de calcul du coefficient d'utilisation.

28. En réponse à une question concernant la sous-exploitation par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires des services à sa disposition, un représentant a expliqué qu'il était plus difficile pour ce comité de prévoir la longueur de ses séances et son programme de travail, qui étaient subordonnés aux décisions d'autres organes intergouvernementaux. En fait, les statistiques actuelles concernant l'utilisation des services en 2004 faisaient apparaître de gros progrès.

2. Prestation de services d'interprétation pour les réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres

Introduction et aperçu général

29. À sa 459^e séance, le 8 septembre, le Comité a examiné les statistiques et les analyses figurant dans le rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences concernant la prestation de services de conférence pour les réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres durant la période allant du

1^{er} mai 2003 au 30 avril 2004 (ibid., par. 15 à 21 et annexe II). Dans les quatre centres de conférences considérés (New York, Genève, Vienne et Nairobi), les demandes de salles de conférence sans services d'interprétation avaient toutes été satisfaites. La proportion de demandes de services d'interprétation satisfaites était de 90 % pour la période considérée, contre 92 % pour la période précédente, mais le nombre total des réunions des groupes considérés pour lesquelles des services d'interprétation avaient été fournis avait augmenté de 10 %.

Examen de la question

30. Des préoccupations ont été exprimées quant au fait que les demandes de services d'interprétation pour des réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres n'avaient pas toutes été satisfaites en dépit de la décision prise par l'Assemblée générale de prévoir au budget toutes les ressources nécessaires à la prestation de ces services. Il a été dit qu'il pourrait être utile d'établir et de publier, à titre expérimental, des statistiques sur le degré d'utilisation des services mis à la disposition des groupes régionaux pour leurs réunions, et qu'il importait aussi de savoir combien de temps à l'avance les groupes régionaux présentaient leurs demandes de services. Toutefois, a-t-on fait observer, les réunions de groupes régionaux étaient souvent convoquées pour débattre de questions soulevées lors de réunions inscrites au calendrier des conférences, et ne pouvaient donc pas toujours être prévues suffisamment à l'avance. Il a été expliqué que le Secrétariat, en tout état de cause, ne pouvait pas réserver des services pour un groupe régional au moment où celui-ci en faisait la demande, parce qu'en vertu des règles en vigueur, la prestation de ces services dépendait des disponibilités. L'affectation des services de conférence était toujours planifiée en fonction des séances programmées d'organes dont les réunions étaient prévues au calendrier des conférences. Dans la plupart des cas, les réunions de groupes régionaux étaient desservies par réaffectation des services libérés par l'annulation de telles séances. En outre, un organe pouvait réserver une partie des services auxquels il avait droit à des réunions de groupes régionaux consacrés aux questions dont il s'occupait, comme le faisait par exemple la Cinquième Commission.

3. Amélioration de l'utilisation des installations de conférence

a) Office des Nations Unies à Nairobi

Introduction et aperçu général

31. À sa 459^e séance, le 8 septembre, le Comité a examiné la section du rapport du Secrétaire général concernant l'amélioration de l'utilisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) (ibid., par. 22 à 24). Il ressortait du rapport que les installations de conférence de Nairobi avaient été de plus en plus utilisées depuis la création, en 2001, d'une unité permanente d'interprétation, qui faisait du centre de conférences de l'ONUN le seul à disposer, en Afrique, de services d'interprétation en six langues. La planification des travaux de modernisation des installations était bien avancée. L'adoption, dans le cadre de l'intégration de la gestion des services de conférence à l'échelle mondiale, du système de gestion en ligne des réunions déjà en service au Siège contribuait à la rationalisation de la gestion des services de conférence de l'Office. Toutefois, le centre de conférences de Nairobi demeurait le seul, parmi les quatre centres considérés dans le rapport, à n'être financé qu'à raison d'environ 50 % par le budget

ordinaire de l'ONU. La majorité des postes linguistiques, postes d'interprète mis à part, étaient financés à l'aide de ressources extrabudgétaires et n'offraient aucune perspectives de carrière. L'ONUN avait l'intention de remédier au problème au cours du prochain cycle budgétaire. Les préoccupations concernant la sécurité et la rareté des emplois convenant aux conjoints de fonctionnaires aggravaient les difficultés de recrutement.

Examen de la question

32. Certains se sont déclarés préoccupés par le fait que le financement du centre de conférences de l'ONUN repose en grande partie sur des fonds extrabudgétaires, car cela risquait d'entraver la progression de l'utilisation de ses services et installations et d'aggraver les difficultés rencontrées pour pourvoir aux postes linguistiques vacants. En ce qui concerne l'amélioration de l'utilisation du centre de conférences, de l'avis des délégations, il fallait recourir à de nouvelles méthodes pour attirer davantage de réunions à Nairobi. D'aucuns ont observé que le centre de conférences de Nairobi était en concurrence avec d'autres centres de conférences établis en Afrique. Le Secrétariat a été invité à fournir une liste des réunions tenues à Nairobi.

b) Centre de conférences de la Commission économique pour l'Afrique

33. À la même séance, le Comité a examiné la section du rapport du Secrétaire général qui donnait un aperçu des mesures prises pour améliorer l'utilisation des installations du centre de conférences de la Commission économique pour l'Afrique et des obstacles à surmonter pour que ces mesures produisent l'effet recherché (ibid., par. 25 à 30).

4. Amélioration de l'efficacité du fonctionnement du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences

Introduction et aperçu général

34. À ses 457^e et 458^e séances, le 7 septembre, le Comité a examiné le rapport du Secrétaire général sur la réforme du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (A/59/172). Lorsqu'il a présenté le rapport, le Secrétaire général adjoint à l'Assemblée générale et à la gestion des conférences a souligné que la réforme s'était concrétisée dans tous les domaines d'activité du Département, et qu'elle était devenue un moyen de soutenir la dynamique du fonctionnement du Département dans un environnement complexe et changeant. Il a indiqué que le remplacement d'un modèle axé sur la prestation des services de conférence par un modèle qui met l'accent sur la gestion des conférences était en voie d'achèvement, grâce à la synchronisation des divers projets entrepris les deux années précédentes. Le Département voyait dans l'intégration de ses activités le moyen d'obtenir des améliorations systémiques. La stratégie du Département en matière d'informatique et de télématique suivait les orientations prioritaires de la réforme, et l'effort de responsabilisation avait donné des résultats qui ne se limitaient pas au seul Département. Enfin, le Secrétaire général adjoint a indiqué que le Département continuait de suivre une approche axée sur les résultats, envisagés non seulement du point de vue qualité, volume, ponctualité et rapport coût-efficacité des prestations, mais aussi sous l'angle de la satisfaction des usagers.

35. Toutefois, le succès de la réforme dépendait de l'action conjointe du Secrétariat et des États Membres, ces derniers devant s'attacher à ménager les conditions indispensables à l'obtention des résultats visés par le Département. Pour ce qui est du contrôle et de la limitation de la documentation, le Département souhaitait que les États Membres encouragent plus résolument l'action menée par le Secrétariat pour fusionner certains rapports et qu'ils se prononcent plus fermement en faveur de l'application de la limite de 20 pages fixée pour la longueur des rapports dont le contenu ne relève pas de la responsabilité du Secrétariat; il souhaitait aussi que des mesures plus énergiques soient prises pour faire respecter les directives rédactionnelles adressées aux départements qui soumettent des manuscrits. Le Département considérait par ailleurs qu'une demande adressée aux États Membres afin qu'ils restreignent autant que possible le nombre et la longueur des communications dont ils demandent la publication comme documents lui faciliterait considérablement la tâche. Pour mieux planifier les réunions et veiller à ce que la documentation soit disponible en temps voulu, le Département comptait sur une meilleure coordination des programmes de travail et de la demande de documentation des différents organes. Il souhaitait aussi que les États Membres continuent de soutenir l'action qu'il menait pour intégrer la gestion des services de conférence à l'échelle mondiale, qu'ils lui donnent des directives claires sur la manière de régler le problème des comptes rendus analytiques de séance et qu'ils l'autorisent à poursuivre l'étude des normes de production et des indicateurs de résultats.

36. Le Secrétaire général adjoint a souligné que les quatre indicateurs de résultats les plus fréquemment utilisés, à savoir la qualité, le volume, la ponctualité et le rapport coût-efficacité des prestations, méritaient tous une égale attention. Les progrès rendus possibles par la réforme ne se concrétiseraient pas du jour au lendemain et, pour le moment, ils se manifestaient principalement par une augmentation de la proportion de documents publiés dans les délais et une amélioration du rapport coût-efficacité des prestations qui permettait au Département d'éviter les dépassements de crédits, en particulier des crédits prévus pour le personnel temporaire et les heures supplémentaires; ces améliorations résultaient de ce que le Département, au lieu de fonctionner en mode de crise, avait adopté une approche volontariste de la gestion des conférences.

37. Lors des mêmes séances, le Comité a aussi examiné des documents officiels traitant de la gestion intégrée des services de conférence à l'échelle mondiale (rapport de la cinquième réunion de coordination des responsables des services de conférence), des travaux, pendant la période 2003-2004, de l'Équipe spéciale chargée d'étudier les normes de production et les indicateurs de résultats, et de la question des comptes rendus analytiques de séance.

38. Des représentants des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Genève, de l'Office des Nations Unies à Vienne et l'Office des Nations Unies à Nairobi ont participé par vidéoconférence à la 459^e séance du Comité, le 8 septembre; ils ont exposé ce qui avait été fait récemment dans la perspective de l'intégration de la gestion des services de conférence à l'échelle mondiale.

Examen de la question

Services techniques de secrétariat

39. Des félicitations ont été adressées au Département pour son effort de réforme et la contribution qu'il avait apportée à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Toutefois, certaines délégations ont jugé qu'il y avait encore place pour des améliorations dans un certain nombre de domaines, et qu'il fallait notamment intensifier l'effort de responsabilisation, veiller à mieux faire respecter les délais de soumission et de publication des documents et renforcer le contrôle de la qualité des prestations. Il a été dit aussi qu'il arrivait encore que la fidélité des traductions, y compris celles de documents délicats, laisse à désirer. Le degré de satisfaction des États Membres ne devait pas être le seul critère d'évaluation de la qualité des prestations, et il fallait mettre en place des moyens plus efficaces de mesure des résultats.

40. Il fallait par ailleurs que la réforme du Département procède d'une action résolue, mais équilibrée, tenant compte des caractéristiques des unités concernées, au Siège comme dans les autres centres de conférences. Les innovations technologiques et les innovations en matière de gestion devaient être envisagées dans la perspective d'avantages systémiques, et il fallait veiller à ce que les projets pilotes soient de portée suffisamment restreinte pour que les répercussions d'éventuelles erreurs soient limitées.

Gestion des conférences

41. En réponse à des questions sur l'accès des groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres au système de gestion en ligne des réunions et des difficultés que soulève parfois la réservation en ligne de salles de conférence, le Secrétariat a rappelé qu'en vertu des règles en vigueur, les demandes de salles de conférence pour des réunions autres que celles prévues au calendrier des conférences et réunions, telles que les réunions de groupes régionaux, ne pouvaient être satisfaites que sous réserve des disponibilités, et que la réservation d'une salle de conférence ne pouvait en pareil cas être confirmée qu'à une date proche de celle de la réunion envisagée. Le système de gestion en ligne des réunions ne permettait pas encore de régler des cas de ce genre sans intervention humaine. Des perfectionnements du système devaient permettre aux États Membres de consulter en ligne le profil des différents groupes régionaux. D'autres réunions d'initiation à l'utilisation du système étaient prévues à l'intention des représentants d'États Membres.

42. Des inquiétudes ont été exprimées quant à la complexité du système électronique de gestion de la documentation, en particulier du module de traitement électronique des documents, maillon essentiel de la chaîne de production comprenant toutes les étapes du traitement des documents, entre leur soumission et leur publication. Il a été noté que la publication des documents dans les délais prescrits demeurait problématique, mais que la mise en œuvre du système de créneaux institué pour la soumission des documents avait permis de marquer quelques progrès en 2004. Toutefois, des améliorations à cet égard dépendaient de l'action conjointe des États Membres et du Secrétariat, et le Département s'était résolument employé à faire prendre conscience à tous les intéressés de l'importance du respect des délais de soumission des documents et à mettre au point des moyens plus efficaces de responsabilisation. Le respect des délais de soumission était

parfois compromis par la nécessité de tenir compte, dans les rapports, d'événements tout récents, de coordonner les contributions de diverses entités des Nations Unies à la rédaction des rapports et de compiler les réponses à des questionnaires adressés aux États Membres. Le Département s'efforçait de ne plus pénaliser les unités qui soumettaient leurs manuscrits suffisamment à l'avance en traitant en priorité des documents soumis tardivement.

43. Certains membres du Comité ont souligné que l'impression à la demande devait être considérée comme un moyen non seulement de réduire les coûts, mais aussi d'accroître l'efficacité du système d'acheminement électronique des documents. Il a été signalé que le but principal de l'impression à la demande n'était pas de faire baisser les coûts, mais d'améliorer la qualité des services offerts aux États Membres, en tirant tout le parti possible des avantages que présente la transmission électronique des documents. Il a été indiqué aussi que l'impression à la demande offrait une option commode supplémentaire mais ne se substituait pas à la distribution de documents préimprimés, et que les documents étaient encore disponibles sur papier.

44. Au sujet de l'intégration de la gestion des services de conférence à l'échelle mondiale, des éclaircissements ont été demandés quant au coût des services de conférence autres que ceux du Siège, aux possibilités de partage de la charge de travail, aux incidences du recours à des agences de traduction et à l'application par tous les centres de conférences de tarifs uniformes pour la rémunération des services contractuels. Il a été souligné que des progrès avaient été faits dans le sens de l'harmonisation des pratiques des différents centres de conférences. On a souligné aussi l'importance que revêtait une répartition des tâches équilibrée entre le Siège et les autres centres de conférences, grâce à laquelle le rôle de coordination du premier contribuerait à rationaliser au mieux l'utilisation des capacités des seconds en matière de services de conférence. Le but ultime était d'élaborer un manuel des règles et pratiques des services de conférence qui serait en vigueur dans tous les centres de conférences, y compris ceux des commissions régionales. Il était envisagé de mettre en commun les listes de vacataires en usage dans les différents centres de conférences, et des initiatives avaient été prises pour améliorer la coordination des pratiques et développer les échanges d'informations sur les pratiques optimales, y compris pour l'utilisation de l'informatique et de la télématique. Si l'on envisageait d'unifier les tarifs de rémunération des services contractuels, c'était pour éviter la concurrence qui risquait de s'exercer entre centres de conférences soucieux de s'assurer les services de vacataires relativement peu nombreux. Il faudrait néanmoins tenir compte des besoins particuliers de certains centres de conférences. Pour permettre aux services de conférence de disposer d'un vivier plus important de vacataires, le Secrétariat a suggéré qu'il soit recouru à des agences de traduction pour toutes les langues officielles. Des délégations ont souhaité des éclaircissements sur la nécessité de recourir à des agences de traduction. À propos de coordination, certains membres du Comité ont manifesté de l'intérêt pour une éventuelle participation à la prochaine réunion de coordination des responsables des services de conférence. La session annuelle de la Réunion interorganisations sur les services linguistiques, la documentation et les publications permettait une coordination avec les services de conférence des institutions spécialisées des Nations Unies. Du fait des difficultés techniques rencontrées en cours de la visioconférence avec d'autres centres de conférence, certaines délégations ont estimé que l'interaction avec les responsables de ces centres avait été limitée.

45. Compte tenu de son calendrier très chargé, le Comité n'a pas examiné le projet de cadre stratégique pour la période 2006-2007. Il a pris note du fait que la Cinquième Commission de l'Assemblée générale se pencherait sur la question.

46. Au sujet des normes de production et des indicateurs de résultats, des préoccupations ont été exprimées quant à la mesure du volume et de la qualité des prestations des services de conférence. Il a été indiqué que dans le cadre de la réforme en cours du Département, l'Équipe spéciale chargée d'étudier les normes de production et les indicateurs de résultats, après avoir concentré ses travaux sur les indicateurs quantitatifs de résultats, allait porter son attention sur la qualité des prestations. La mise en service d'un site Web permettant aux délégations d'États Membres de faire part de leurs observations et réactions offrait à celles-ci la possibilité de mieux contrôler les résultats. Un certain nombre de membres du Comité ont indiqué qu'à leur avis, il fallait que les indicateurs de résultats permettent de tenir compte des caractéristiques particulières de certaines langues et des difficultés qui leur sont propres. Il a été souligné que la satisfaction des États Membres était un indicateur de résultat fondamental en ce qui concerne la gestion des conférences et les services de conférence.

47. Certains membres du Comité ont dit qu'il fallait veiller à ce que les innovations informatiques ne soient adoptées qu'après une analyse rigoureuse des avantages systémiques qu'elles pouvaient apporter. Il fallait aussi cibler convenablement la formation du personnel linguistique à l'utilisation des technologies nouvelles afin d'éviter que l'adoption de ces technologies ne nuise à la productivité individuelle. Il a été suggéré d'inclure l'aptitude à se servir d'un ordinateur et à utiliser un système de traitement de texte parmi les qualifications exigées des candidats à des postes de traducteur.

48. Des éclaircissements ont été demandés quant aux progrès des travaux visant à déterminer le coût unitaire des différentes prestations fournies par les services de conférence. Il a été demandé aussi pourquoi le Département estimait que le moment n'était pas venu de revoir les normes de production en vigueur. Le Secrétariat a répondu que la question des normes de production et des indicateurs de résultats était extrêmement complexe et comprenait des ramifications et des aspects multiples. L'Équipe spéciale s'était attachée à bien comprendre les antécédents de la question et à recenser tous les facteurs dont dépendent la productivité et les prestations du personnel linguistique. Elle ne s'était pas bornée à rechercher les moyens de mesurer les incidences de l'utilisation des moyens offerts par l'informatique et la télématique, et avait aussi examiné d'autres facteurs importants dont dépend la production du personnel linguistique, notamment la complexité ou la technicité des sujets traités et la qualité des documents. Dans certains cas, l'utilisation des moyens technologiques, par exemple l'utilisation de systèmes de traitement de texte par les traducteurs, qui impliquait que ceux-ci dactylographient leurs traductions, pouvait entraîner en fait une baisse de production individuelle qui, dans une optique systémique, pouvait néanmoins être jugée acceptable si des économies ou des gains d'efficacité suffisants étaient réalisés en aval. L'informatisation de tâches relativement routinières telles que l'échelonnement des opérations, la gestion des affectations, la gestion des flux de travaux, l'enregistrement des données et l'établissement de rapports statistiques présentait sans doute des avantages considérables, mais des fonctions dans lesquelles le travail intellectuel tient une grande place, telles que l'édition ou la traduction, ne se prêtaient guère à l'automatisation. L'Équipe spéciale considérait que la première

phase de ses travaux lui avait permis d'étudier de façon exhaustive la situation dans les différents secteurs des services de conférence, grâce à quoi elle pourrait dans la phase suivante élaborer plus rigoureusement une batterie d'indicateurs plus complète pour l'évaluation des résultats du Département.

49. Il a été indiqué aussi que le Département avait pris un certain nombre de mesures pour accélérer la publication des comptes rendus analytiques de séance et avait étudié diverses formules qui permettraient de réduire les coûts, de rationaliser les méthodes et de produire les comptes rendus de séance plus efficacement. Cinq formules possibles étaient proposées à l'examen des États Membres dans le rapport du Secrétaire général sur la réforme du Département : remplacer les comptes rendus analytiques par des enregistrements numériques des interventions, réduire le nombre d'organes ayant droit à l'établissement de comptes rendus analytiques de leurs séances, confier au Service anglais de traduction la responsabilité de la rédaction de tous les comptes rendus analytiques, réduire la longueur des comptes rendus en fixant un nombre maximum de mots pour une séance de durée déterminée, et éliminer les coûts de publication et de distribution si les États Membres acceptent de n'avoir accès aux comptes rendus que sous leur forme électronique, auquel cas les usagers pourraient télécharger et imprimer les comptes rendus qui les intéressent.

50. D'aucuns se sont déclarés intéressés par la formule qui consisterait à remplacer les comptes rendus analytiques de séance par des enregistrements numériques des interventions, dans laquelle ils voyaient un moyen de réduire immédiatement les coûts. Il a été suggéré que le Secrétariat entreprenne un projet pilote de distribution parallèle de comptes rendus analytiques imprimés et d'enregistrements numériques des interventions. Compte tenu de la complexité des moyens techniques à mettre en œuvre et des difficultés que l'on risquait de rencontrer, le recours à une telle option a été jugé prématuré. Il a été rappelé par ailleurs que l'établissement de comptes rendus analytiques était prévu par le règlement intérieur d'un certain nombre d'organes. Certains membres du Comité se sont prononcés pour le maintien des comptes rendus analytiques sous leur forme classique, considérant que ces documents constituaient la mémoire institutionnelle des organes intéressés. La possibilité de confier entièrement la responsabilité de la rédaction des comptes rendus analytiques au Service anglais de traduction, à qui revenait déjà la majeure partie de ce travail, a aussi suscité de l'intérêt. Cette formule permettrait de réduire dans une certaine mesure les délais de traduction des comptes rendus, les cinq autres services de traduction étant mieux équipés pour traduire de l'anglais que du russe ou de l'espagnol, voire du français. Cette formule pourrait être combinée avec une limitation de la longueur des comptes rendus analytiques. Un membre du Comité a exprimé l'avis qu'aucune des formules proposées ne constituait une solution satisfaisante au problème de la publication tardive des comptes rendus analytiques, dont l'utilité était inversement proportionnelle à leur délai de parution.

51. Il a été suggéré que l'on fixe des délais impératifs de publication des comptes rendus analytiques de séance et que l'Assemblée générale prévoie des ressources adéquates à cet effet. Le Secrétariat a expliqué toutefois que le coût des mesures à prendre pour que de tels délais soient respectés serait sans doute très élevé, et que ces mesures nécessiteraient la révision des priorités existantes. Toutes les formules proposées ayant leurs avantages et leurs inconvénients, le Comité a demandé au Secrétariat de continuer de rechercher les moyens de rendre la production des comptes rendus de séance plus efficace et moins coûteuse, en étroite concertation

avec tous les organes intergouvernementaux concernés. Il a aussi demandé au Secrétariat de poursuivre l'étude des formules proposées dans le rapport du Secrétaire général afin d'en déterminer les implications pratiques et les incidences financières, et de soumettre à l'Assemblée générale, à sa soixantième session, des recommandations quant à leur mise en pratique, le cas échéant dans le cadre d'un projet pilote.

D. Demandes de dérogation au paragraphe 7 de la première section de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale

Introduction et aperçu général

52. À sa 458^e séance, le 7 septembre, le Comité a examiné les sections du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences concernant les demandes, présentées par des organes subsidiaires et accompagnées d'un exposé des motifs, de dérogation au paragraphe 7 de la première section de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a décidé qu'aucun de ses organes subsidiaires ne pourrait se réunir au Siège de l'ONU pendant une session ordinaire de l'Assemblée, sauf avec l'assentiment exprès de celle-ci (A/59/159, sect. II.C et annexe III).

Conclusions et recommandations

53. Le Comité a recommandé à l'Assemblée générale d'autoriser expressément les organes suivants à se réunir à New York pendant la partie principale de sa cinquante-neuvième session, étant entendu que des services de conférence seraient affectés aux réunions de ces organes en fonction des disponibilités, dans les limites des ressources existantes et de manière à ne pas perturber les travaux de l'Assemblée générale et de ses grandes commissions :

- **Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien;**
- **Comité des relations avec le pays hôte;**
- **Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient;**
- **Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population;**
- **Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance;**
- **Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies;**
- **Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés;**
- **Reprise de la session du Conseil d'administration de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme.**

Chapitre III

Questions relatives à la documentation et aux publications

A. Soumission, délai de parution et mode de distribution des documents

Introduction et aperçu général

54. À sa 459^e séance, le 8 septembre, le Comité a examiné la section du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences concernant la soumission, le délai de parution et le mode de distribution des documents et axés sur les consultations avec des universités, des bibliothèques dépositaires et autres institutions qui ne se sont pas montrées disposées à renoncer à recevoir des exemplaires imprimés des documents (ibid., par. 34 et 35).

Examen de la question

55. On a demandé si ces institutions préféreraient par principe l'impression à la distribution électronique des documents ou si elles n'avaient pas les moyens techniques pour utiliser celle-ci. Un représentant du Secrétariat a expliqué que certaines bibliothèques n'ont pas ces moyens et que, tout en se refusant à faire pression sur les bibliothèques universitaires et dépositaires, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences comptait qu'avec le temps les usagers reconnaîtraient les avantages de l'utilisation électronique des documents.

56. D'aucuns se sont déclarés gravement préoccupés par le fait que certains documents continuaient de paraître avec retard, en particulier en raison de la soumission tardive des manuscrits qui faisait sérieusement échec aux efforts déployés par le Département pour publier la documentation conformément à la règle des six semaines. L'idée a été généralement exprimée, lors de l'examen de la réforme du Département, que, pour la parution des documents en temps utile, la règle des six semaines ne devait pas être abandonnée. S'agissant de l'affichage des documents sur le site Web de l'ONU, d'aucuns ont fait observer que même les matériels publiés sans cote devaient être considérés comme des documents officiels. En réponse, il a été expliqué que seul l'organe intergouvernemental concerné pouvait demander l'affichage préliminaire d'un document, lorsqu'il le jugeait utile pour préparer son débat de fond sur telle ou telle question. Certains ont également exprimé l'avis que la question du regroupement des rapports devait être examinée par les grandes commissions de l'Assemblée générale.

57. Des renseignements ont été donnés et bien accueillis sur les progrès de la mise en œuvre du libre accès au Système de diffusion électronique des documents (Sédoc).

B. Respect des règles fixant le nombre maximum de pages des documents

Introduction et aperçu général

58. À sa 459^e séance, le 8 septembre, le Comité a examiné la section du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences qui contenait une analyse détaillée du respect, ces deux dernières années, des règles fixant le nombre maximum de pages

des documents (ibid., par. 36 à 46). Grâce à l'effort continu et solidaire des chefs de département pour ne pas dépasser la limite de 16 pages, près de 90 % des documents du Secrétariat s'y conforment. Mais les rapports qui ne sont pas entièrement du ressort du Secrétariat représentent encore près de 70 % des documents. L'appui intergouvernemental à la directive fixant un maximum de 20 pages pour les documents émanant de l'extérieur du Secrétariat serait très utile pour réduire encore la charge de travail. Il serait utile aussi que les États Membres fassent preuve de retenue dans la longueur de leurs communications.

Examen de la question

59. En réponse aux questions sur la manière dont on fait respecter le nombre maximum de pages, le représentant du Secrétariat a décrit l'approche multiforme adoptée : consultations précoces et actions de suivi avec les départements auteurs. On identifiait les problèmes qu'avait posé, dans le passé, la soumission, par une même source, de manuscrits très longs et suggérait des moyens de raccourcir le document si cela se pouvait. Si la chose était impossible, le département auteur était informé que le traitement du document prendrait plus de temps. Un groupe de travail interdépartemental, sous la présidence du Sous-Secrétaire général du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, avait été créé pour examiner et faire respecter toutes les règles ayant trait au contrôle et à la limitation de la documentation. Le recours à un additif pour dépasser le nombre maximum de pages a été découragé, encore qu'il fût approprié dans certains cas, par exemple pour rendre compte d'événements subits ou pour donner un supplément d'informations statistiques.

60. Il a été souligné qu'il convenait d'encourager le respect de la règle fixant le nombre maximum de pages des documents mais des réserves ont été exprimées concernant une approche rigide de cette règle en ce qui concernait des documents soumis par des organes intergouvernementaux. Certaines délégations étaient d'avis que les États Membres pouvaient être invités à faire preuve de retenue quant à la longueur des communications soumises en vue de leur distribution en tant que documents officiels, tandis que d'autres voyaient d'un mauvais œil toute tentative visant à limiter la longueur des communications des États Membres qui, de leur point de vue, outrepassait le mandat du Comité.

Chapitre IV

Questions relatives à la traduction et à l'interprétation

A. Postes des services linguistiques

Introduction et aperçu général

61. À ses 459^e et 460^e séances, le 8 septembre, le Comité a examiné la section du rapport du Secrétaire général sur le calendrier des conférences concernant la situation des services linguistiques en ce qui concerne les postes vacants, ainsi que les tableaux relatifs à cette situation dans les quatre centres de conférences, actualisée au 31 août 2004, et un graphique sur l'emploi de personnel engagé pour une période de courte durée en 2002 et 2003 (ibid., par. 47 à 49).

62. Le Comité a été informé que le pourcentage de postes de traducteur vacants allait de 7,79 % (à Genève) à 25 % (à Nairobi), et que pour les postes d'interprète le pourcentage se situait entre 3,65 % (à Genève) et 26,3 % (à Nairobi). Ces taux élevés s'expliquaient en partie par le grand nombre de départs à la retraite ces dernières années, et d'autres départs étaient prévus. Le Secrétariat espérait pourvoir les postes rapidement, puis s'atteler à la tâche imposante que représentaient la formation et l'intégration d'un grand nombre de nouveaux fonctionnaires.

Examen de la question

63. Certains États Membres se sont inquiétés de la qualité des services de traduction et d'interprétation. D'aucuns se sont déclarés profondément préoccupés par les postes qui restaient vacants au Siège et, plus encore, à l'Office des Nations Unies à Nairobi. Tout en prenant acte des efforts déployés pour pourvoir tous ces postes, on a trouvé que la situation s'améliorait plus lentement qu'on aurait pu s'y attendre, et il a été suggéré de prier le Secrétaire général d'accélérer les choses et de faire rapport sur la question à l'Assemblée générale, à sa soixantième session, par l'intermédiaire du Comité. On s'est étonné du fort pourcentage de postes vacants dans les services de traduction chinois au Siège et à Genève, vu la longue liste de candidats qualifiés. On a jugé préoccupant le grand nombre de postes vacants dans les services de traduction arabe au Siège et à Genève. À propos du paragraphe 49 du rapport et des mouvements de personnel dont il y est question, il a été avancé qu'il n'était pas dans l'intention de l'Assemblée générale que l'obligation de mobilité s'applique au personnel des services linguistiques, puisque chaque centre de conférences avait ses besoins particuliers sur le plan des langues et traitait de sujets spécialisés. D'un autre côté, des mutations de courte durée visant à faire circuler les connaissances pouvaient présenter des avantages. Le Secrétariat a précisé qu'il n'existait aucune résolution en vigueur par laquelle l'Assemblée aurait dispensé les fonctionnaires des services linguistiques de l'obligation de changer de lieu d'affectation tous les cinq ans. On a pensé qu'une telle dérogation pourrait être envisagée, compte tenu de l'incidence néfaste que cette obligation pourrait avoir sur les services linguistiques.

64. En réponse à une interrogation sur le temps qu'il fallait pour recruter les lauréats des concours, il a été expliqué qu'une fois sélectionnés, ceux-ci devaient passer par la filière normale de recrutement, ce qui prenait du temps. Les représentants du Secrétariat ont exposé certaines des difficultés qu'on avait à constituer une liste satisfaisante de lauréats de concours et à se battre avec les autres

organisations internationales qui cherchaient à puiser dans la même population relativement peu nombreuse de traducteurs et d'interprètes qualifiés. Certaines délégations se sont déclarées satisfaites d'apprendre que la notation des épreuves du concours pour les interprètes de langue arabe devait être terminée à la fin d'octobre 2004 et que le recrutement commencerait sitôt après. Un programme national de formation de traducteurs et d'interprètes spécialisés dans les organisations internationales mis sur pied en Russie a été décrit.

65. En ce qui concerne le personnel engagé pour une période de courte durée, plusieurs délégations se sont inquiétées de ce qu'en faisant appel exclusivement à du personnel recruté sur place afin de faire des économies, on risquait de perdre en qualité, en recrutant des personnes qui ne seraient pas au courant de la terminologie la plus récente dans les pays où leur langue cible est pratiquée. L'engagement pour une courte durée de candidats inscrits sur la liste des lauréats avait l'avantage d'offrir aux intéressés la possibilité d'acquérir une expérience du travail à l'ONU, et cela vaudrait sûrement mieux que de faire appel à des agences de traduction. On a relevé le fait que certains services linguistiques semblaient recruter beaucoup plus de non-locaux que d'autres. Certaines délégations se sont inquiétées de l'inégalité de la répartition des ressources entre les services linguistiques et elles ont déclaré que tous les services linguistiques devaient être traités sur un pied d'égalité et bénéficier des mêmes conditions de travail et des mêmes ressources.

66. Les représentants du Secrétariat ont expliqué que, pour les contrats de courte durée de traduction et d'interprétation, préférence était donnée, à qualité égale, au personnel local, pour des raisons de coût et de disponibilité. On avait souvent recours à des retraités, qui pouvaient être immédiatement productifs, sans formation. Les mêmes critères s'appliquaient à la sélection de locaux et de non-locaux, notamment le niveau de qualification, la combinaison de langues et les compétences. Les services linguistiques appliquaient les mesures de contrôle de qualité de la même manière aux locaux et aux non-locaux. Plusieurs délégations ont insisté sur l'importance des principes fondamentaux de l'Organisation, y compris le multilinguisme et le fait que les politiques de recrutement et les conditions de travail doivent être les mêmes dans tous les services linguistiques. Il n'était pas justifié de réaliser des économies en recrutant sur place si c'était aux dépens de la qualité. D'autres ont estimé qu'il n'était bon de recruter sur place à plus faible coût que si le niveau de qualité restait le même, et qu'on pourrait même faire davantage pour développer la réserve de personnel disponible sur place en aidant les intéressés à se perfectionner.

67. En réponse à une question, il a été expliqué que le système de créneaux permettait de dégager certaines indications sur les besoins en personnel temporaire.

68. En réponse à des questions concernant la télétraduction, les représentants du Secrétariat ont expliqué que ce n'était pas la même chose que les travaux contractuels de traduction, auxquels on avait recours depuis longtemps pour les documents pour lesquels les délais étaient plus longs, et qui étaient rémunérés au mot. Il se pouvait d'ailleurs que le principe du télétravail puisse s'appliquer à bien d'autres départements, et le Bureau de la gestion des ressources humaines avait été prié d'étudier les conditions qui s'appliqueraient à ce genre de formule.

B. Réunions d'information

Introduction et aperçu général

69. À sa 460^e séance, le 8 septembre, le Comité a examiné la section du rapport du Secrétaire général concernant les réunions d'information destinées à mettre les États Membres au courant de la terminologie utilisée et à se concerter avec eux au sujet de l'amélioration de la qualité des services linguistiques (ibid., par. 50 et 51). Il était également indiqué que le Département comptait créer un site Web ouvert en permanence aux observations.

Examen de la question

70. La tenue de réunions d'information a été fortement approuvée, ces réunions étant jugées utiles et intéressantes. Il a été proposé d'en tenir deux par an pour chaque langue, plutôt qu'une, et que l'interprétation y soit assurée, le cas échéant et sous réserve de disponibilité. En attendant la création du site d'échanges sur le Web, le représentant du Secrétariat a suggéré que les États Membres envoient leurs observations en passant par la rubrique Contact de la page du système de gestion en ligne des réunions.

Chapitre V

Technologies de l'information

Introduction et aperçu général

71. À sa 460^e séance, le 8 septembre, le Comité a examiné la section du rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences concernant les technologies de l'information (ibid., par. 52 à 55).

Examen de la question

72. On a noté les progrès déjà accomplis dans tous les lieux d'affectation pour intégrer les technologies de l'information dans les systèmes de gestion et de traitement de la documentation ainsi que les échanges mondiaux d'informations sur les normes, les bonnes pratiques et les réalisations technologiques entre les services de conférence de tous les lieux d'affectation.

73. Des préoccupations ont été toutefois exprimées devant l'insuffisance de matériaux d'information en arabe sur le site Web des Nations Unies et dans le Sédoc. On a souligné que, si le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences était chargé du traitement des documents officiels postés sur le Sédoc, la gestion de celui-ci et du site Web des Nations Unies n'était pas de son ressort. On a dit toutefois que la question des délais de parution dans toutes les langues officielles des documents de l'Organisation des Nations Unies était bien de la compétence du Comité, qui devrait être prêt à en débattre.

74. Le fait que le Secrétariat partage les vues des États Membres sur l'emploi des technologies de l'information et sur la nécessité de veiller à ce qu'elles soient utilisables dans toutes les langues officielles a été accueilli avec satisfaction. Il a été réaffirmé que le recours à la technologie devait être non pas une fin en soi mais un moyen d'exécuter les tâches assignées de façon à la fois plus rationnelle et plus avantageuse. On a souligné que tous les lieux d'affectation devraient recevoir des ressources suffisantes pour s'acquitter effectivement et efficacement de leurs mandats respectifs et on a salué les efforts du Secrétaire général pour mettre à leur disposition les outils de gestion et les pratiques optimales en matière de services de conférence.

Annexe I

Projet de résolution

Le Comité des conférences recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Plan des conférences

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions sur la question, notamment les résolutions 40/243 du 18 décembre 1985, 41/213 du 19 décembre 1986, 43/222 A à E du 21 décembre 1988, 51/211 A à E du 18 décembre 1996, 52/214 du 22 décembre 1997, 53/208 A à E du 18 décembre 1998, 54/248 du 23 décembre 1999, 55/222 du 23 décembre 2000, 56/242 du 24 décembre 2001, 56/254 D du 27 mars 2002, 56/262 du 15 février 2002, 56/287 du 27 juin 2002, 57/283 A du 20 décembre 2002, 57/283 B du 15 avril 2003 et 58/250 du 23 décembre 2003,

Réaffirmant sa résolution 42/207 C du 11 décembre 1987, dans laquelle elle a prié le Secrétaire général d'assurer le respect de la parité des langues officielles de l'Organisation,

Ayant examiné le rapport du Comité des conférences^a et les rapports du Secrétaire général sur la question^b,

Réaffirmant les dispositions relatives aux services de conférence de ses résolutions sur le multilinguisme,

I

Calendrier des conférences et réunions

1. *Approuve* le projet révisé de calendrier biennal des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour 2005, tel qu'il a été présenté par le Comité des conférences^c, compte tenu des observations formulées par le Comité et sous réserve des dispositions de la présente résolution;

2. *Autorise* le Comité des conférences à apporter au calendrier des conférences et réunions pour 2005 les modifications qui pourront être nécessaires du fait des mesures et décisions qu'elle aura prises à sa cinquante-neuvième session;

3. *Note avec satisfaction* que le Secrétariat a tenu compte des dispositions visées dans ses résolutions 53/208 A, 54/248, 55/222, 56/242 et 57/283 B en ce qui concerne le vendredi saint orthodoxe et les fêtes de l'Aïd al-Fitr et de l'Aïd al-Adha, et prie tous les organes intergouvernementaux de respecter ces décisions lorsqu'ils programmeront leurs réunions;

4. *Note avec une vive préoccupation* le chevauchement des sessions du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et de la Commission du développement durable, décide qu'il devrait

^a Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 32 (A/59/32).

^b A/59/159 et A/59/172

^c Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 32 (A/59/32), annexe II.

s'écouler au moins deux semaines entre la clôture de la session du Conseil d'administration ou, à l'avenir, de celle des autres organes intergouvernementaux concernés et l'ouverture de la session de la Commission du développement durable, compte tenu du programme de travail pluriannuel de cette dernière, et encourage les organes intergouvernementaux concernés et la Commission à coordonner étroitement les dates de leurs réunions et leurs programmes de travail de façon à éviter que leurs sessions ne se chevauchent;

5. *Prend note* des consultations engagées entre le Conseil d'administration et la Commission en vue d'éviter les chevauchements et décide d'incorporer le résultat de ces consultations dans le calendrier des conférences révisé pour 2005;

II

A. Utilisation des services et installations de conférence

1. *Note* que le taux d'utilisation global dans les quatre grands centres de conférences a augmenté, pour atteindre 77 % en 2003, et encourage les bureaux et secrétariats à atteindre le seuil fixé;

2. *Prie* le Président du Comité des conférences de continuer à consulter les organes dont le coefficient d'utilisation des ressources qui leur ont été affectées a été régulièrement inférieur au seuil fixé lors de leurs trois dernières sessions, afin de présenter les recommandations voulues pour assurer une utilisation optimale des services de conférence, et prie instamment les secrétariats et les bureaux des organes qui sous-utilisent les ressources qui leur ont été affectées, avec l'aide du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences du Secrétariat, d'envisager, le cas échéant, de modifier leurs programmes de travail, notamment en tenant compte des ajustements et réductions opérés dans les services programmés avec l'accord des bureaux des organes concernés à la lumière des données d'expérience concernant les points de l'ordre du jour récurrents, en vue de remédier aux facteurs qui contribuent à la sous-utilisation de leurs ressources;

3. *Se félicite* des efforts qui sont faits pour améliorer le taux d'utilisation des installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général^d;

4. *Rappelle* ses résolutions antérieures, notamment le paragraphe 9 de la section II.A de sa résolution 57/283 B, et réaffirme que toutes les réunions des organes des Nations Unies ayant leur siège à Nairobi doivent se tenir dans cette ville, sauf dérogation accordée par elle-même ou, en son nom, par le Comité des conférences et prie le Secrétaire général de lui faire rapport sur la question à sa soixantième session par l'intermédiaire du Comité des conférences;

5. *Prie à nouveau* le Secrétaire général de continuer à intensifier l'action menée par l'Office des Nations Unies à Nairobi pour favoriser la tenue d'un plus grand nombre de réunions dans ses locaux;

6. *Décourage vivement* toute proposition d'accueillir une réunion qui serait contraire à la règle selon laquelle les organes doivent se réunir dans la ville où ils ont leur siège, particulièrement en ce qui concerne l'Office des Nations Unies à Nairobi et les autres centres des Nations Unies dont le taux d'utilisation des ressources est faible;

^d A/58/530.

7. *Se déclare profondément préoccupée* par la lenteur avec laquelle sont pourvus les postes encore vacants dans les services d'interprétation et de traduction, en particulier à l'Office des Nations Unies à Nairobi, prend note des efforts déployés par le Secrétaire général pour que ces postes soient pourvus rapidement et le prie de continuer à lui rendre compte à ce sujet par l'intermédiaire du Comité des conférences;

8. *Note* l'amélioration du taux d'utilisation du centre de conférences de la Commission économique pour l'Afrique, comme suite aux dispositions du paragraphe 1 de la section II.A de sa résolution 58/250, et prie le Secrétaire général de continuer d'étudier toutes les formules qui pourraient permettre d'intensifier encore l'utilisation du centre de conférences;

9. *Souligne* que tous les lieux d'affectation doivent être traités de la même façon en ce qui concerne les services de conférence et, à cet égard, salue les efforts du Secrétaire général visant à leur fournir à tous les outils de gestion et pratiques optimales disponibles en la matière;

10. *Est consciente* de l'importance que revêtent les réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres pour le bon fonctionnement des sessions des organes intergouvernementaux, et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les demandes de services de conférence pour des réunions de ces groupes soient satisfaites dans la mesure du possible;

11. *Note avec préoccupation* que, pendant la période considérée, la proportion de réunions de groupes régionaux et autres groupes importants dans les quatre grands centres de conférences qui ont bénéficié de services d'interprétation est passée de 92 % pour la période allant de mai 2002 à avril 2003 à 90 % pour la période allant de mai 2003 à avril 2004;

12. *Note* qu'en chiffres absolus, le nombre de réunions ayant bénéficié de services d'interprétation a augmenté de 10 % au cours de la période 2003-2004 par rapport à la période 2002-2003;

13. *Rappelle* que des services d'interprétation sont fournis au cas par cas et conformément à la pratique établie pour les réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres;

14. *Prie* le Secrétaire général de revoir la pratique établie en ce qui concerne la fourniture de services d'interprétation pour les réunions de groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres au Siège et dans d'autres centres de conférences en vue d'améliorer la qualité des services d'interprétation fournis à ces réunions;

15. *Prie* le Secrétaire général de suivre de façon systématique sur une plus longue période de temps l'utilisation des services de conférence par les organes qui sous-utilisent régulièrement les ressources qui leur sont affectées en la matière, afin de comprendre ce qui les empêche d'atteindre le seuil fixé;

16. *Prie également* le Secrétaire général d'établir à l'avenir des statistiques concernant les réaffectations de services à des réunions d'organes apparentés et non apparentés à l'organe à l'origine d'annulations;

B. Réforme du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences

1. *Se félicite* des mesures que continue de prendre le Secrétaire général pour réformer le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences du Secrétariat;

2. *Remercie* le Secrétaire général des efforts qu'il a déployés pour fournir des données d'information à jour et détaillées lors de l'examen du point intitulé « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale »;

3. *Souligne* que la réforme du Département vise à améliorer la qualité de la documentation et à assurer sa publication en temps voulu ainsi qu'à améliorer la qualité des services de conférence fournis aux États Membres, afin de répondre à leurs besoins de manière aussi efficace et économique que possible et conformément à ses résolutions sur la question;

4. *Renouvelle* la demande qui figure au paragraphe 3 de la section II.B de sa résolution 58/250;

5. *Prend note* des efforts déployés actuellement pour mettre en place un système de gestion globale intégrée, et décide d'examiner les résultats d'ores et déjà obtenus à la lumière du rapport établi sur la question par le Bureau des services de contrôle interne^e;

6. *Note aussi* que le Secrétaire général a créé au Secrétariat un groupe de travail à large participation qu'il a chargé de réaliser une étude globale des normes de production et de la mesure des résultats, prend note des premières conclusions de ce groupe de travail et prie le Secrétaire général de poursuivre l'étude des normes de production et des indicateurs de résultats, sur le plan qualitatif comme sur le plan quantitatif, en vue de lui soumettre un projet de méthode globale de mesure et de suivi des résultats, envisagés dans une optique systémique, qui tienne compte des spécificités de toutes les langues officielles et garantisse l'application des dispositions de sa résolution 58/250;

7. *Prie à nouveau* le Secrétaire général de mettre au point de nouvelles mesures propres à renforcer efficacement le système de responsabilisation au sein du Secrétariat, en vue de faire en sorte que les documents à traiter soient présentés en temps voulu, et de lui rendre compte à ce sujet à sa soixantième session par l'intermédiaire du Comité des conférences;

8. *Prie* le Secrétaire général de continuer à fournir des comptes rendus analytiques, lesquels constituent pour les États Membres un outil utile et jouent un rôle essentiel en particulier dans la préservation de la mémoire institutionnelle de l'Organisation, de manière plus efficace et plus économique, en étroite consultation avec tous les organes intergouvernementaux concernés;

9. *Prie en outre* le Secrétaire général d'examiner la possibilité de fixer un certain délai pour la parution des comptes rendus analytiques et d'examiner les incidences concrètes et financières connexes, et de lui présenter un projet pilote à sa soixantième session;

^e Voir A/59/133 et Corr.1.

10. *Prie également* le Secrétaire général d'examiner les options présentées aux paragraphes 60 et 61 de son rapport^f, sur la réforme du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences concernant les comptes rendus analytiques, d'en étudier les incidences concrètes et financières et de lui présenter un projet pilote, à sa soixantième session, en tenant compte du point de vue de tous les organes intergouvernementaux concernés;

11. *Prie* le Secrétaire général de développer plus avant les fonctionnalités du système de gestion en ligne des réunions pour en faire un outil central de gestion des réunions englobant la totalité des activités connexes et d'en étendre l'utilisation à tous les centres de conférences;

12. *Prie aussi* le Secrétaire général de continuer à s'efforcer de développer plus avant le système de gestion électronique de la documentation, notamment de le mettre effectivement en service pour la transmission des documents d'un bout à l'autre de la chaîne de production;

13. *Prie également* le Secrétaire général d'intensifier le recours à l'impression à la demande de la documentation des organes délibérants, en tant que moyen d'améliorer les services fournis aux États Membres, de façon pleinement conforme aux prescriptions des organes délibérants en tirant parti de l'expérience acquise et des enseignements du passé, notamment des observations des États Membres, et d'envisager d'étendre la formule aux publications, et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixantième session par l'intermédiaire du Comité des conférences;

III

Questions relatives à la documentation et aux publications

1. *Souligne* l'importance de la parité des six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies;

2. *Prend note* avec préoccupation du retard avec lequel paraissent les procès-verbaux et comptes rendus analytiques des séances et, à cet égard, prie le Secrétaire général de prendre les mesures voulues pour améliorer la situation de façon à ce qu'ils soient publiés en temps voulu;

3. *Note également avec préoccupation* que la règle des six semaines relative à la publication des documents n'est pas strictement observée, notamment parce que les départements auteurs continuent de soumettre les documents tardivement, et prie le Secrétaire général de prendre d'urgence de nouvelles mesures pour faire en sorte que le délai prescrit soit strictement respecté, vu l'impact de la publication tardive des documents sur le fonctionnement des organes intergouvernementaux et des organes d'experts;

4. *Note* que la règle limitant le nombre de pages des documents n'est respectée que de façon partielle^g, et que les rapports qui n'émanent pas du Secrétariat constituent l'essentiel de la documentation publiée, et prie le Secrétaire général d'encourager, dans la mesure du possible, pour ces documents, le respect des directives rédactionnelles énoncées au paragraphe 15 de sa résolution 53/208 B, et de lui faire rapport sur la question par l'intermédiaire du Comité des conférences;

^f A/58/530.

^g Voir A/59/159, par. 36 à 46.

5. *S'inquiète vivement* de constater que les documents de la cinquante-neuvième session paraissent avec retard en raison de la soumission tardive des manuscrits;

6. *Rappelle* les paragraphes 25 à 28 de la section III de sa résolution 57/283 B et le paragraphe 10 de la section III de sa résolution 58/250, et prie instamment le Secrétaire général de poursuivre les consultations prévues à cet égard, en vue d'élargir la distribution électronique de la documentation tout en maintenant la distribution de documents sur papier si le besoin s'en fait sentir et de lui faire rapport sur la question par l'intermédiaire du Comité des conférences;

7. *Note avec préoccupation* les violations de la règle selon laquelle la documentation des organes délibérants doit être mise en distribution simultanément dans toutes les langues officielles;

8. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que la règle relative à la simultanéité de la diffusion des documents dans toutes les langues officielles soit respectée aussi bien en ce qui concerne la publication des documents sur papier que leur mise en distribution dans le Sédoc et leur affichage sur le site Web de l'Organisation, en application du paragraphe 5 de la section III de sa résolution 55/222;

9. *S'inquiète* du non-respect de l'article 59 de son règlement intérieur et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les résolutions qu'elle a adoptées soient communiquées aux États Membres dans les quinze jours suivant la clôture de la session;

IV

Questions relatives à la traduction et à l'interprétation

1. *Note avec satisfaction* que la pratique consistant à organiser périodiquement des réunions d'information avec les États Membres pour les consulter sur les moyens d'améliorer les services linguistiques se poursuit et que l'on envisage d'établir de nouveaux canaux de communication en ce qui concerne la terminologie utilisée et la qualité des services rendus, et prie le Secrétaire général d'organiser des réunions d'information deux fois par an et dans un cadre plus approprié, en fournissant des services d'interprétation dans la limite des ressources disponibles;

2. *Prie* le Secrétaire général, lorsqu'il recrute du personnel temporaire dans les services linguistiques, de veiller à ce que tous les services linguistiques soient traités sur un pied d'égalité, jouissent des mêmes conditions de travail favorables et disposent des mêmes ressources pour être à même de fournir des services de la plus haute qualité, en respectant pleinement les spécificités des six langues officielles, compte tenu de leurs charges de travail respectives;

3. *Prie à nouveau* le Secrétaire général de poursuivre les efforts qu'il déploie pour explorer le recours aux nouvelles technologies, telles que la traduction assistée par ordinateur, la traduction à distance et contractuelle et à la reconnaissance de la parole, dans les six langues officielles, en tant que moyen d'accroître encore la productivité des services de conférence, et de la tenir informée de l'adoption de toute autre technologie nouvelle;

4. *Convient* que l'échange de personnel linguistique entre les lieux d'affectation peut être bénéfique et prie le Secrétaire général de lui faire rapport à sa soixantième session sur les conditions dans lesquelles de tels échanges pourraient avoir lieu;

V

Technologie de l'information

1. *Note* que, jusqu'à présent, les divers centres de conférences ont réussi à intégrer la technologie de l'information dans les systèmes de gestion et de traitement de la documentation et qu'ils ont adopté une approche globale en ce qui concerne le partage des normes, pratiques rationnelles et réalisations techniques entre tous les lieux d'affectation;

2. *Prie* le Secrétaire général de veiller à la compatibilité des technologies utilisées dans tous les lieux d'affectation et de s'assurer de leur convivialité pour toutes les langues officielles.

Annexe II

Projet révisé de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes de suivi des traités créés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies en 2005

Les abréviations suivantes sont employées dans la présente annexe :

Dans la colonne « Organe »

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUDCI	Commission des Nations Unies pour le droit commercial international
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
INSTRAW	Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OIT	Organisation internationale du Travail
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains

PAM	Programme alimentaire mondial
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UIT	Union internationale des télécommunications
UNCCD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UNU	Université des Nations Unies
UPU	Union postale universelle

Dans la colonne « Membres »

G	Gouvernements
E	Experts
ST	Secrétariat ou secrétariats

Dans la colonne « Services à assurer »

I	Interprétation
T	Traduction
PV	Procès-verbaux
SR	Comptes rendus analytiques
A	Anglais
Ar	Arabe
C	Chinois
E	Espagnol
F	Français
R	Russe

A. Projet révisé de calendrier des conférences et réunions pour 2005

(Les modifications par rapport au document A/AC.172/2004/2, telles qu'elles apparaissaient en juillet 2004, sont indiquées en caractère gras)

<i>Organe</i>	<i>Dates (2005)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
1. Conseil économique et social, élection du Bureau [Charte]	7 janvier	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
2. Comité d'état-major [Charte]	7 janvier, puis une fois tous les 15 jours	New York	5 G	I (ACFR)	T	PV	Un vendredi sur deux
3. CNUDCI – Groupe de travail sur l'arbitrage [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	10-14 janvier	New York	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
4. Réunion internationale chargée d'examiner l'application du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement [résolution 58/213 B de l'Assemblée générale]	10-14 janvier	Maurice	194 G	I (AArCEFR)	T	–	
5. Commission des droits de l'homme – groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer un protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels [décision 2004/256 du Conseil économique et social]	10-21 janvier	Genève	53 G	I (AArCEFR)	T	–	
6. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, trente-deuxième session ^b [résolutions 34/180 et 51/68 de l'Assemblée générale]	10-28 janvier	New York	23 E	I (AArCEFR)	T	SR	Deux sessions par an
7. Comité des droits de l'enfant, trente-huitième session ^b [résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l'Assemblée générale]	10-28 janvier	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T	SR	Trois sessions par an
8. Instance permanente sur les questions autochtones, atelier sur le consentement préalable libre et éclairé [décision 2004/287 du Conseil économique et social]	17-19 janvier	New York	4 E	I (AArCEFR)	T	–	
9. UNICEF – Conseil d'administration, première session ordinaire [résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale]	17-20 janvier	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	
10. Deuxième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes et comité préparatoire [résolution 58/214 de l'Assemblée générale]	18-22 janvier	Kobe (Japon)	191 G	I (AArCEFR)	T	–	
11. Réunion conjointe des Conseils d'administration du PAM, du PNUD/FNUAP et de l'UNICEF [résolution 52/12 B de l'Assemblée générale]	21 et 24 janvier	New York	36 G/ 36 G/36 G	I (AArCEFR)	T	–	
12. CNUDCI – Groupe de travail sur les sûretés [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	24-28 janvier	New York	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Dates (2005)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
13. Fonds des contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre toutes les formes contemporaines d'esclavage – Conseil d'administration [résolution 46/122 de l'Assemblée générale]	24-28 janvier	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Une session par an
14. Groupe de travail à composition non limitée chargé de négocier un instrument international permettant aux États d'identifier et de tracer les armes légères illicites de façon rapide et fiable, deuxième session [résolution 58/241 de l'Assemblée générale]	24 janvier-4 février	New York	191 G	I (AArCEFR)	T	–	
15. Commission des droits de l'homme – groupe de travail intergouvernemental sur la mise en œuvre effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban [décision 2003/246 du Conseil économique et social]	24 janvier-4 février	Genève	53 G	I (AArCEFR)	T	–	
16. Conférence du désarmement, première partie [résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l'Assemblée générale]	24 janvier-1 ^{er} avril	Genève	61 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session en trois parties par an
17. PNUD et FNUAP – Conseil d'administration, première session ordinaire [résolutions 2029 (XX) et 48/162 de l'Assemblée générale]	25-28 janvier	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	
18. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – groupe de travail de présession ^b [résolutions 45/124, 47/94 et 51/68 de l'Assemblée générale]	31 janvier-4 février	New York	4 E	I (AEF)	T	–	Deux sessions par an
19. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail chargé d'examiner les communications reçues au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention ^b [résolution 55/70 de l'Assemblée générale]	31 janvier-4 février	New York	5 E	I (AEF)	T	–	Deux sessions par an
20. Comité des droits de l'enfant – groupe de travail de présession ^b [résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l'Assemblée générale]	31 janvier-4 février	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
21. CNUCED – Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme, quarante-quatrième session, première partie [résolution 114 (V) de la CNUCED et décision 156 (XVII) du Conseil du commerce et du développement]	31 janvier-4 février	Genève	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
22. Organe international de contrôle des stupéfiants, quatre-vingt-deuxième session ^b [article 11 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961]	31 janvier-4 février	Vienne	13 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux ou trois sessions par an
23. PAM – Conseil d'administration, première session ordinaire ^c [décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale]	31 janvier-4 février	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Dates (2005)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
24. Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail, session de fond [résolution 48/42 de l'Assemblée générale]	31 janvier-25 février	New York	113 G	I (AArCEFR)	T	-	Une session par an
25. PNUÉ – réunion extraordinaire des représentants permanents [décision 19/32 du Conseil d'administration]	Janvier (1 jour)	Nairobi	58 G	I (AArCERF)	T	-	
26. Commission des droits de l'homme – groupe de travail intersessions à composition non limitée chargé d'élaborer un projet d'instrument normatif juridiquement contraignant portant sur la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées [décision 2004/260 du Conseil économique et social]	Janvier/février (2 semaines)	Genève	53 G	I (AArCEFR)	T	-	
27. Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien [résolution 58/19 de l'Assemblée générale]	Janvier/février (3 jours)	À déterminer	À déterminer	I (AEF)	T	-	
28. Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	Janvier/février (1 séance)	New York	12 E	-	-	-	Trois sessions d'une séance chacune par an
29. Conseil économique et social, session d'organisation [Charte]	1 ^{er} -4 février	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
30. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires [résolution 173 (II) de l'Assemblée générale]	1 ^{er} février-24 mars	New York	16 E	I (AArCEFR)	T	-	Trois sessions par an
31. Commission des droits de l'homme – Groupe de travail des situations [résolution 1990/41 du Conseil économique et social]	7-11 février	Genève	5 E	I (AEFR)	T	-	Une session par an
32. Commission du développement social, quarante-troisième session [résolutions 10 (II), 1139 (XLI) et 1996/7 du Conseil économique et social]	9-18 février	New York	46 G	I (AArCEFR)	T	-	Une session par an
33. CNUCED – Commission du commerce des biens et services, et des produits de base ^c [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	14-18 février	Genève	^d	I (AArCEFR)	T	-	
34. PNUÉ – Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement, vingt-troisième session [résolutions 2997 (XXVII) et 42/185 de l'Assemblée générale]	21-25 février	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T	-	Une session tous les deux ans
35. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique – Sous-Comité scientifique et technique, quarante-deuxième session [résolution 1472 A (XIV) de l'Assemblée générale]	21 février-4 mars	Vienne	61 G	I (AArCEFR)	T	-	Une session par an
36. Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, soixante-sixième session ^b [résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale]	21 février-11 mars	Genève	18 E	I (ACEFR)	T	SR	Deux sessions par an

	<i>Organe</i>	<i>Dates (2005)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
37.	CNUCED – Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	22-25 février	Genève	^d	I (AArCEFR)	T	–	
38.	Dixième réunion des États parties à la Convention relative aux droits de l'enfant ^b [résolution 44/25 de l'Assemblée générale]	23 février	New York	191 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session tous les deux ans
39.	Comité consultatif pour les questions de désarmement [résolution 37/99 K de l'Assemblée générale]	23-25 février	New York	23 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
40.	Réunion préparatoire intergouvernementale à la treizième session de la Commission du développement durable [résolution 2003/61 du Conseil économique et social]	28 février-4 mars	New York	53 G	I (AArCEFR)	T	–	
41.	Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones – Conseil d'administration [résolution 40/131 de l'Assemblée générale]	28 février-4 mars	Genève	5 E	I (AEFR)	T	–	Une session par an
42.	Commission de la condition de la femme, quarante-neuvième session [décision 1999/257 du Conseil économique et social]	28 février-11 mars	New York	45 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
43.	Commission des droits de l'homme, Groupe de travail sur le droit au développement [décision 2004/249 du Conseil économique et social]	Février (2 semaines)	Genève	53 G	I (AArCEFR)	T	–	
44.	Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services de répression compétents en matière de drogue pour la région de l'Europe [résolution 1993/36 du Conseil économique et social]	Février (4 jours)	Vienne	55 G	I (AEFR)	T	–	Une session tous les trois ans
45.	Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat [résolution 56/206 de l'Assemblée générale]	Février (1 jour)	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T	–	Quatre réunions par an
46.	Comité des placements [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	Février	New York	11-12 E	–	–	–	Quatre ou cinq séances par an
47.	CEE, soixantième session [résolution 36 (IV) du Conseil économique et social]	Février	Genève	55 G	I (AFR)	T	–	Une session par an
48.	Commission des droits de l'homme – Groupe de travail à composition non limitée chargé d'élaborer un protocole facultatif au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et politiques [décision 2004/256 du Conseil économique et social]	Février/mars (2 semaines)	Genève	53 G	I (AFR)	T	–	
49.	Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale]	Février/mars	New York	25 G	I (AArCEFR)	T	SR ^e	

<i>Organe</i>	<i>Dates (2005)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
50. Commission de statistique, trente-sixième session [résolution 1999/8 du Conseil économique et social]	1 ^{er} -4 mars	New York	24 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
51. Comité des droits de l'homme – Groupe de travail chargé d'examiner les communications ^b [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	7-11 mars	New York	9 E	I (AEFR)	T	–	Trois sessions par an
52. Groupe consultatif du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la Décennie internationale des populations autochtones [résolution 48/163 de l'Assemblée générale]	7-11 mars	Genève	10 E	I (AEF)	T	–	
53. CNUCED – Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	7-11 mars	Genève	^d	I (AArCEFR)	T	–	
54. Assemblée générale – Cinquième Commission, reprise de la session [Charte]	7 mars-1 ^{er} avril	New York	191 G	I (AArCEFR)	T	SR	
55. Commission des stupéfiants, quarante-huitième session [résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil économique et social]	8-17 mars	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
56. Comité plénier de la Commission des stupéfiants [résolution 1991/39 du Conseil économique et social]	8-17 mars (4 jours)	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
57. Comité des politiques du développement, septième session [résolution 1998/46 du Conseil économique et social]	14-18 mars	New York	24 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
58. Comité des droits de l'homme, quatre-vingt-troisième session ^b [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	14 mars-1 ^{er} avril ^f	New York	18 E	I (AArEFR)	T	SR	Trois sessions par an
59. Commission des droits de l'homme, soixante et unième session ^f [résolution 9 (II) du Conseil économique et social]	14 mars-22 avril	Genève	53 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
60. Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale, deuxième session [résolution 58/32 de l'Assemblée générale]	28 mars-1 ^{er} avril	New York	15 E	I (AArCEFR)	T	–	
61. UNITAR – Conseil d'administration, quarante-troisième session, première partie [résolutions 1934 (XVIII) et 47/227 de l'Assemblée générale]	Mars (2-3 jours)	Genève	28 E	I (AArEFR)	T	–	Une session par an
62. PNUE – Comité des représentants permanents [décision 13/2 du Conseil d'administration]	Mars (1 jour)	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T	–	Quatre sessions par an
63. Groupe d'experts gouvernementaux des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, dixième session ^{b, c} [décision des États parties, décembre 2001]	Mars	Genève	90 G	I (AArCEFR)	T	–	

	<i>Organe</i>	<i>Dates (2005)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
64.	Conseil de sécurité – Conseil d’administration de la Commission d’indemnisation des Nations Unies créée par la résolution 692 (1991), quarante-septième session ^c	Mars	Genève	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Quatre sessions par an
65.	Comité du Prix des Nations Unies en matière de population [résolution 36/201 de l’Assemblée générale]	Mars/avril ^g (2 jours)	New York	10 G	I (AEF)	T	–	Une session par an
66.	Comité des pensions du personnel de l’Organisation des Nations Unies [résolution 248 (III) de l’Assemblée générale]	Mars/avril ^g (1 séance)	New York	12 E	–	–	–	Trois sessions d’une séance chacune par an
67.	Commission de la population et du développement, trente-huitième session [résolutions 150 (VII), 87 (LVII) et 1995/55 du Conseil économique et social]	4-8 avril	New York	47 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
68.	Comité d’experts de l’administration publique [résolutions 2001/45 et 2003/60 du Conseil économique et social]	4-8 avril	New York	24 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
69.	Commission des limites du plateau continental ^b [art. 2 5) de l’annexe II de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer]	4-8 avril	New York	21 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
70.	CNUDCI – Groupe de travail sur la passation de marchés [résolution 33/92 de l’Assemblée générale]	4-8 avril	New York	60 G	I (AArCEFR)	T	–	
71.	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, première session ordinaire [décision 2001/321 du Conseil économique et social]	4-8 avril	À déterminer	27 ST	I (AF)	T	–	Deux sessions par an
72.	Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique – Sous-Comité juridique, quarante-quatrième session [résolution 1472 (XIV) de l’Assemblée générale]	4-15 avril	Vienne	61 G	I (AArCEFR)	T	SR ^h	Une session par an
73.	CNUDCI – Groupe de travail sur le commerce électronique [résolution 33/92 de l’Assemblée générale]	11-15 avril	New York	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
74.	CFPI, soixantième session [résolution 3357 (XXIX) de l’Assemblée générale]	11-22 avril	Bangkok	15 E	I (AEFR)	T	–	Deux sessions par an
75.	Commission du désarmement [résolution S-10/2 de l’Assemblée générale]	11-28 avril	New York	191 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session par an
76.	Onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et de la justice pénale [résolution 58/138 de l’Assemblée générale]	18-25 avril	Bangkok	194 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les cinq ans
77.	CNUDCI – Groupe de travail sur le droit des transports [résolution 33/92 de l’Assemblée générale]	18-28 avril	New York	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
78.	Comité de l’information, vingt-septième session [résolution 33/115 C de l’Assemblée générale]	18-28 avril	New York	102 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
79.	Comité contre la torture – groupe de travail de présession ^b [résolution 56/143 de l’Assemblée générale]	25-28 avril	Genève	4 E	I (AEFR)	T	–	

<i>Organe</i>	<i>Dates (2005)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
80. Comité des droits économiques, sociaux et culturels, trente-quatrième session ^b [résolutions 1982/33, 1985/17 et 1995/39 du Conseil économique et social]	25 avril-13 mai ^g	Genève	18 E	I (AArEFR)	T	SR	Deux sessions par an
81. Conseil économique et social, reprise de la session d'organisation [Charte]	27 et 28 avril	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
82. CESAP, soixante et unième session [résolutions 37 (IV), 69 (V) et 723 B (XXVIII) du Conseil économique et social]	Avril ^g (7 jours)	Bangkok	52 G	I (ACFR)	T	–	Une session par an
83. Réunion spéciale de haut niveau entre le Conseil économique et social, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce [résolution 50/227 de l'Assemblée générale]	Avril ^g (1 jour)	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	
84. Comité chargé des organisations non gouvernementales, session d'organisation [résolution 1996/31 du Conseil économique et social]	Avril ^g (1 jour)	New York	19 G	I (AArCEFR)	T	–	
85. Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat [résolution 56/206 de l'Assemblée générale]	Avril ^g	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T	–	Quatre réunions par an
86. CESAO – Comité préparatoire [résolution 1994/26 du Conseil économique et social]	Avril ^g	Beyrouth	13 G	I (AArF)	T	–	Une session tous les deux ans
87. CESAO, vingt-troisième session [résolutions 1818 (LV), 2089 (LXIII) et 1994/26 du Conseil économique et social]	Avril ^g	Beyrouth	13 G	I (AArF)	T	–	Une session tous les deux ans
88. Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification – Comité chargé de l'examen de la mise en oeuvre de la Convention, troisième session [résolution 58/242 de l'Assemblée générale] ^b	Avril/mai ^g (2 semaines)	À déterminer	185 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
89. Organe international de contrôle des stupéfiants, quatre-vingt-troisième session ^b [article 11 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961]	2-13 mai	Vienne	13 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux ou trois sessions par an
90. Comité contre la torture, trente-quatrième session ^b [résolution 39/46 A de l'Assemblée générale]	2-20 mai	Genève	10 E	I (AEFR)	T	SR	Deux sessions par an
91. Conférence des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2005, deuxième session ^{b, c} [résolution 55/33 D de l'Assemblée générale]	2-27 mai	New York	188 G	I (AArCEFR)	T	–	
92. Assemblée générale – Cinquième Commission, reprise de la session [Charte]	2-27 mai	New York	191 G	I (AArCEFR)	T	SR	
93. Commission du droit international, cinquante-septième session [résolution 174 (II) de l'Assemblée générale]	2 mai-3 juin et 4 juillet-5 août	Genève	34 E	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
94. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires [résolution 173 (II) de l'Assemblée générale]	3 mai-15 juillet	New York	16 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Dates (2005)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
95. Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture – Conseil d'administration, vingt-quatrième session [résolution 36/151 de l'Assemblée générale]	9-25 mai	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	Une session par an
96. Comité chargé des organisations non gouvernementales [résolutions 3 (II) et 1296 (XLIV) et décisions 1995/304 et 1997/297 du Conseil économique et social]	9-27 mai	New York	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
97. Instance permanente sur les questions autochtones, réunion pré-session [décision 2004/286 du Conseil économique et social]	11-13 mai	New York	16 E	I (AArCEFR)	T	–	
98. Comité des droits économiques, sociaux et culturels – Groupe de travail de pré-session ^b [résolutions 1982/33, 1985/17 et 1995/39 du Conseil économique et social]	16-20 mai	Genève	5 E	I (AEFR)	T	–	Deux sessions par an
99. Commission des droits de l'homme – Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme – Groupe de travail sur les minorités [décision 1998/246 du Conseil économique et social]	16-23 mai	Genève	5 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
100. Forum des Nations Unies sur les forêts, cinquième session [résolution 2000/35 et décision 2001/218 du Conseil économique et social]	16-27 mai	New York	194 G	I (AArCEFR)	T	–	
101. Instance permanente sur les questions autochtones [résolution 2000/22 du Conseil économique et social]	16-27 mai	New York	16 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
102. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques – réunion des organes subsidiaires de la Conférence des Parties à la Convention ^b [résolution 58/243 de l'Assemblée générale]	16-27 mai	Bonn	189 G	I (AArCEFR)	T	–	
103. Comité des droits de l'enfant, trente-neuvième session ^b [résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l'Assemblée générale]	16 mai-3 juin	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T	SR	Trois sessions par an
104. Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, quatorzième session [résolution 1992/1 du Conseil économique et social]	18-27 mai	Vienne	40 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
105. Commission pour la prévention du crime et la justice pénale – Réunions en parallèle pour des consultations officieuses et groupes de travail [décision 1997/232 du Conseil économique et social]	18-27 mai (12 séances)	Vienne	40 G	I (AArCEFR)	T	–	
106. Commission de la science et de la technique au service du développement, huitième session [résolution 46/235 de l'Assemblée générale et résolution 1993/75 du Conseil économique et social]	23-27 mai	Genève	33 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Dates (2005)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
107. Commission des droits de l'homme – Groupe de travail sur la détention arbitraire [décision 2003/247 du Conseil économique et social]	23-27 mai	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	
108. CNUCED – Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, quarante-quatrième session, deuxième partie [résolution 114 (V) de la CNUCED et décision 156 (XVII) du Conseil du commerce et du développement]	23-27 mai	Genève	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
109. Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ^b [résolution 45/158 de l'Assemblée générale]	30 mai-3 juin	Genève	10 E	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
110. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants, cinquante et unième session [résolution 913 (X) de l'Assemblée générale]	30 mai-3 juin	Vienne	21 G	I (ACEFR)	T	–	Une session par an
111. PAM – Conseil d'administration, session annuelle ^c [décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale]	30 mai-3 juin	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
112. Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement, quatorzième session [résolution 33/134 de l'Assemblée générale]	31 mai-3 juin	New York	194 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
113. Conférence du désarmement, deuxième partie [résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l'Assemblée générale]	30 mai-15 juillet	Genève	61 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session en trois parties par an
114. Séminaire régional en vue d'étudier la situation des territoires non autonomes dans le cadre de la deuxième Décennie de l'élimination du colonialisme [résolution 55/147 de l'Assemblée générale]	Mai (3 jours)	À déterminer	À déterminer	I (AEF)	T	–	Une session par an
115. Réunion régionale des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes sur la question de Palestine [résolution 58/19 de l'Assemblée générale]	Mai (3 jours)	À déterminer	À déterminer	I (AEF)	T	–	
116. Comité du programme et de la coordination, session d'organisation [résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et résolution 31/93 de l'Assemblée générale]	Mai (1 jour)	New York	34 G	I (AEF)	T	–	Une session par an
117. Comité des placements [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	Mai	New York	11-12 E	–	–	–	Quatre ou cinq séances par an
118. Consultations générales sur de nouvelles mesures à prendre pour renforcer la coopération internationale en vue de prévenir, combattre et éliminer le courtage illicite des armes légères [résolution 58/241 de l'Assemblée générale]	Mai/juin (2 jours)	New York	191 G	I (AArCEFR)	T	–	

<i>Organe</i>	<i>Dates (2005)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
119. Réunion de haut niveau consacrée à l'examen des progrès faits dans la concrétisation des engagements pris aux termes de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida [résolution 58/313 de l'Assemblée générale]	2 juin	New York	191 G	I (AArCEFR)	T	–	
120. Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme – Conseil d'administration [décision 1993/283 du Conseil économique et social]	6-8 juin	Genève	5 E	I (AF)	T	–	Deux sessions par an
121. UNICEF – Conseil d'administration, session annuelle [résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale]	6-10 juin	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
122. Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer [résolution 57/141 de l'Assemblée générale]	6-10 juin	New York	191 G	I (AArCEFR)	T	–	
123. Comité des droits de l'enfant – groupe de travail de présession ^b [résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l'Assemblée générale]	6-10 juin	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
124. Commission des droits de l'homme – Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme – Groupe de travail sur les formes contemporaines d'esclavage [décision 16 (LVI) du Conseil économique et social]	6-10 juin	Genève	5 E	I (AEFR)	T	–	Une session par an
125. PAM – Conseil d'administration, deuxième session ordinaire ^c [décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale]	6-10 juin	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
126. Groupe de travail à composition non limitée chargé de négocier un instrument international permettant aux États d'identifier et de tracer les armes légères illicites de façon rapide et fiable, troisième session [résolution 58/241 de l'Assemblée générale]	6-17 juin	New York	191 G	I (AArCEFR)	T	–	
127. Comité du programme et de la coordination, quarante-cinquième session [résolution 2008 (LX) du Conseil économique et social et résolution 31/93 de l'Assemblée générale]	6 juin-1 ^{er} juillet	New York	34 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
128. Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, quarante-huitième session [résolution 1472 A (XIV) de l'Assemblée générale]	8-17 juin	Vienne	61 G	I (AArCEFR)	T	PV ^h	Une session par an
129. PNUD et FNUAP – Conseil d'administration, session annuelle [résolutions 2029 (XX) et 48/162 de l'Assemblée générale]	13-24 juin	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
130. Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ^b [résolutions 37/66 et 49/28 de l'Assemblée générale]	13-24 juin	New York	145 G	I (AArCEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Dates (2005)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
131. Réunion des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme ^b [résolutions 46/111 et 49/178 de l'Assemblée générale]	20-24 juin	Genève	8 E	I (AEF)	T	–	Une session par an
132. Tribunal administratif des Nations Unies [résolution 351 A (IV) de l'Assemblée générale]	20 juin-1 ^{er} juillet	Genève	7 E	I (AF)	T	PV ⁱ	Deux sessions par an
133. Comité des commissaires aux comptes [résolution 74 (I) de l'Assemblée générale]	27-29 juin	New York	3 E	I (AF)	–	–	Une session par an
134. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail chargé d'examiner les communications reçues au titre du Protocole facultatif se rapportant à la Convention ^b [résolution 55/70 de l'Assemblée générale]	27 juin-1 ^{er} juillet	New York	5 E	I (AEF)	T	–	Deux sessions par an
135. Huitième Conférence cartographique régionale des Nations Unies pour les Amériques [décision 2001/232 du Conseil économique et social]	2-6 mai	New York	41 G	I (AEF)	T	–	Une session tous les quatre ans
136. Comité des contributions, soixante-cinquième session [résolution 14 (I) A de l'Assemblée générale]	Juin (3 semaines)	New York	18 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
137. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies – Comité d'actuaire [résolution 1561 (XV) de l'Assemblée générale, art. XXIX]	Juin (1 semaine)	New York	5 E	I (AR)	T	–	Une session par an
138. Réunion internationale des Nations Unies sur la question de Palestine [résolution 58/19 de l'Assemblée générale]	Juin (3 jours)	À déterminer	À déterminer	I (AF)	T	–	
139. Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat [résolution 56/206 de l'Assemblée générale]	Juin (1 jour)	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T	–	Quatre réunions par an
140. PNUE – Réunion extraordinaire des représentants permanents [décision 19/32 du Conseil d'administration]	Juin (1 jour)	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T	–	
141. PNUE – Comité des représentants permanents [décision 13/2 du Conseil d'administration]	Juin (1 jour)	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T	–	Quatre sessions par an
142. Groupe d'experts gouvernementaux des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, onzième session ^{b, c} [décision des États parties, décembre 2001]	Juin	Genève	90 G	I (AArCEFR)	T	–	
143. Conseil de sécurité – Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies créée par la résolution 692 (1991), quarante-huitième session ^c	Juin	Genève	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Quatre sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Dates (2005)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
144. Réunion d'experts de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction ^{b, c} [décision des États parties à la cinquième Conférence d'examen]	Juin	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T	-	
145. CEA – Comité d'experts de la Conférence conjointe des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, vingt-quatrième réunion [résolution 671 (XXV) du Conseil économique et social]	Juin	Addis-Abeba	53 G	I (AArF)	T	-	Une session par an
146. CEA – Conférence conjointe des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, trente-huitième session de la Commission [résolution 671 (XXV) du Conseil économique et social]	Juin	Addis-Abeba	53 G	I (AArF)	T	-	Une session par an
147. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1654 (XVI) de l'Assemblée générale]	Juin/juillet (6 à 8 séances par semaine, 30 séances au maximum)	New York	25 G	I (AArCEFR)	T	SR ^e	
148. Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses [résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social]	Juin/juillet (1 semaine)	Genève	27 G	I (ACEFR)	T	-	Deux sessions par an
149. Conseil consultatif pour les questions de désarmement [résolution 37/99 K de l'Assemblée générale]	Juin/juillet (3-4 jours)	New York	20 E	I (AArCEFR)	T	-	Deux sessions par an
150. Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ^b [résolution 45/158 de l'Assemblée générale]	4-8 juillet	Genève	10E	I (AArCEFR)	T	SR	
151. CNUDCI, trente-huitième session [résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale]	4-22 juillet	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
152. Conseil économique et social, session de fond [Charte]	4-29 juillet	Genève	54 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
153. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, trente-troisième session ^b [résolutions 34/180 et 51/68 de l'Assemblée générale]	5-22 juillet (ou 5-29 juillet) ^d	New York	23 E	I (AArCEFR)	T	SR	Deux sessions par an
154. Deuxième réunion biennale des États chargée d'examiner l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects [résolution 56/24 V de l'Assemblée générale]	11-15 juillet	New York	191 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session tous les deux ans
155. CFPI, soixante et unième session [résolution 3357 (XXIX) de l'Assemblée générale]	11-22 juillet	New York	15 E	I (AEFR)	T	-	Deux sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Dates (2005)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
156. Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de la téléinformatique dans le contexte de la sécurité internationale, troisième session [résolution 58/32 de l'Assemblée générale]	11-22 juillet	New York	15 E	I (AArCEFR)	T	–	
157. Comité des droits de l'homme, quatre-vingt-quatrième session ^b [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	11-29 juillet	Genève	18 E	I (AArEFR)	T	SR	Trois sessions par an
158. Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes – Groupe de travail de présession ^b [résolutions 45/124, 47/94 et 51/68 de l'Assemblée générale]	25-29 juillet	New York	4 E	I (AEF)	T	–	Deux sessions par an
159. Commission des droits de l'homme – Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, cinquante-septième session [résolution 9 (II) du Conseil économique et social]	25-juillet-12 août	Genève	26 E	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
160. Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies – Comité permanent [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	Juillet (1 semaine)	New York	15 E	I (AF)	T	–	Une session tous les deux ans
161. Commission des droits de l'homme – Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme – Groupe de travail sur les populations autochtones [résolution 1982/34 du Conseil économique et social]	Juillet (1 semaine)	Genève	5 E	I (ACEFR)	T	–	Une session par an
162. Sous-Comité du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques [résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social]	Juillet (3 jours)	Genève	29 G	I (ACEFR)	T	–	Deux sessions par an
163. CNUCED – Groupe intergouvernemental d'experts du droit et des politiques de la concurrence [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	Juillet	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	
164. Séminaire sur le droit international [résolution 49/51 de l'Assemblée générale]	Juillet/août (3 semaines)	Genève	30 E	I (AEF)	–	–	Une session par an
165. Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme – Forum intersessions sur les droits économiques, sociaux et culturels (Forum social) [décision 2003/264 du Conseil économique et social]	Juillet/août (2 jours)	Genève	10 E	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
166. Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, soixante-septième session ^b [résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale]	1 ^{er} -19 août	Genève	18 E	I (ACEFR)	T	SR	Deux sessions par an
167. Commission des droits de l'homme – Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme – Groupe de travail chargé d'examiner les communications [résolution 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social]	15-26 août	Genève	5 E	I (ACEFR)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Dates (2005)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
168. Comité des droits de l'homme – Groupe de travail chargé d'examiner les communications ^b [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	15-26 août	Genève	9 E	I (AEFR)	T	–	Trois sessions par an
169. Commission des limites du plateau continental ^b [art. 2 5) de l'annexe II de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer]	29 août- 2 septembre	New York	21 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
170. Commission des droits de l'homme – Groupe de travail sur la détention arbitraire [décision 2003/247 du Conseil économique et social]	29 août- 2 septembre	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	
171. Conférence du désarmement, troisième partie [résolutions 1722 (XVI), S-10/2 et 34/83 L de l'Assemblée générale]	Août/septembre (7 semaines)	Genève	61 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session en trois parties par an
172. CNUDCI – Groupe de travail sur les sûretés [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	5-9 septembre	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
173. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires [résolution 173 (II) de l'Assemblée générale]	6 septembre- 23 décembre	New York	16 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
174. UNICEF – Conseil d'administration, deuxième session ordinaire [résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale]	12-16 septembre ^c	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	
175. CNUCED – Groupe de travail sur le plan à moyen terme et le budget-programme, quarante-cinquième session [résolution 114 (V) de la CNUCED et décision 156 (XVII) du Conseil du commerce et du développement]	12-16 septembre	Genève	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Une ou deux sessions par an
176. Comité des droits de l'enfant, quarantième session ^b [résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l'Assemblée générale]	12-30 septembre	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T	SR	Trois sessions par an
177. Assemblée générale, soixantième session [Charte]	13 septembre- décembre	New York	191 G	I (AArCEFR)	T	PV/ SR ^t	
178. PNUD et FNUAP – Conseil d'administration, deuxième session ordinaire [résolutions 2029 (XX) et 48/162 de l'Assemblée générale]	19-23 septembre ^c	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	
179. Conseil de sécurité – Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies créée par la résolution 692 (1991), quarante-neuvième session ^c	Septembre (3 jours)	Genève	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Quatre sessions par an
180. Conférence internationale de la société civile à l'appui du peuple palestinien [résolution 58/19 de l'Assemblée générale]	Septembre (3 jours)	À déterminer	À déterminer	I (AF)	T	–	
181. UNITAR – Conseil d'administration, quarante-troisième session, deuxième partie [résolutions 1934 (XVIII) et 47/227 de l'Assemblée générale]	Septembre (2-3 jours)	Genève	28 E	I (AArEFR)	T	–	Une session par an

<i>Organe</i>	<i>Dates (2005)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
182. Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat [résolution 56/206 de l'Assemblée générale]	Septembre (1 jour)	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T	–	Quatre réunions par an
183. PNUE – Comité des représentants permanents [décision 13/2 du Conseil d'administration]	Septembre (1 jour)	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T	–	Quatre sessions par an
184. UNRWA – Commission consultative ^c [résolution 302 (IV) de l'Assemblée générale]	Septembre (1 jour)	Amman	10 G	I (AArF)	T	–	Une session par an
185. Comité des placements [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	Septembre	New York	11-12 E	–	–	–	Quatre ou cinq séances par an
186. Commission des droits de l'homme – Groupe d'experts sur les personnes d'origine africaine [décision 2003/246 du Conseil économique et social]	Septembre/octobre (1 semaine)	Genève	5 E	I (AArEFR)	T	–	
187. Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	Septembre/octobre (1 séance)	New York	12 E	–	–	–	Trois sessions d'une séance chacune par an
188. CNUCED – Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication [résolution 1982/67 du Conseil économique et social]	Septembre/octobre	Genève	34 G	I (AArCEFR)	T	–	
189. Comité des droits de l'enfant – groupe de travail de présession ^b [résolutions 44/25, 47/112 et 49/211 de l'Assemblée générale]	3-7 octobre	Genève	18 E	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
190. CNUDCI – Groupe de travail sur l'arbitrage [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	3-7 octobre	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
191. Comité des droits de l'homme – Groupe de travail chargé d'examiner les communications ^b [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	10-14 octobre	Genève	9 E	I (AEFR)	T	–	Trois sessions par an
192. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et aux Protocoles qui s'y rapportent [résolution 55/25 de l'Assemblée générale]	10-21 octobre	Vienne	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–	
193. CNUCED – Conseil du commerce et du développement, cinquante-deuxième session [résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale et résolution 114 (V) de la CNUCED]	17-21 Octobre	Genève	148 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
194. CNUDCI – Groupe de travail sur la passation de marchés [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	17-21 octobre	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T	–	
195. Comité des droits de l'homme, quatre-vingt-cinquième session ^b [résolution 2200 A (XXI) de l'Assemblée générale]	17 octobre-4 novembre	Genève	18 E	I (AArEFR)	T	SR	Trois sessions par an
196. Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, septième session, et réunions des organes subsidiaires ^b [résolution 58/242 de l'Assemblée générale]	Octobre (2 semaines)	Bonn	185 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans

<i>Organe</i>	<i>Dates (2005)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
197. HCR – Comité exécutif, cinquante-sixième session [résolution 1166 (XII) de l'Assemblée générale]	Octobre (1 semaine)	Genève	66 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
198. Assemblée générale – dialogue de haut niveau sur le financement du développement [résolution 57/250 de l'Assemblée générale]	Octobre (3 jours)	New York	191 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session tous les deux ans
199. Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, quarantième session [résolution 2099 (XX) de l'Assemblée générale]	Octobre (2 jours)	New York	25 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
200. PNUE – Comité des représentants permanents [décision 13/2 du Conseil d'administration]	Octobre (1 jour)	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T	–	Quatre sessions par an
201. PNUE – Réunion extraordinaire des représentants permanents [décision 19/32 du Conseil d'administration]	Octobre (1 jour)	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T	–	
202. Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, deuxième session ordinaire [décision 2001/321 du Conseil économique et social]	Octobre	New York	27 ST	I (AF)	T	–	Deux sessions par an
203. Tribunal administratif des Nations Unies [résolution 351 (IV) de l'Assemblée générale]	Octobre/novembre (5 semaines)	New York	7 E	I (AF)	T	PV ⁱ	Deux sessions par an
204. Comité contre la torture – groupe de travail de présession ^b [résolution 56/44 de l'Assemblée générale]	7-11 novembre	Genève	4 E	I (AEFR)	T	–	
205. PAM – Conseil d'administration, troisième session ordinaire ^c [décision 1995/227 du Conseil économique et social et résolution 50/8 de l'Assemblée générale]	7-11 novembre	Rome	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Trois sessions par an
206. Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques – Conférence des Parties à la Convention, onzième session, et réunions des organes subsidiaires ^b [résolution 58/243 de l'Assemblée générale]	7-18 novembre	Bonn	189 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
207. Comité des droits économiques, sociaux et culturels, trente-cinquième session ^b [résolutions 1982/33, 1985/17 et 1995/39 du Conseil économique et social]	7-25 novembre	Genève	18 E	I (AArEFR)	T	SR	Deux sessions par an
208. Organe international de contrôle des stupéfiants, quatre-vingt-quatrième session ^b [article 11 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961]	7-25 novembre	Vienne	13 E	I (AArCEFR)	T	–	Deux ou trois sessions par an
209. Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme – Conseil d'administration [décision 1993/283 du Conseil économique et social]	14-16 novembre	Genève	5 E	I (AF)	T	–	Deux sessions par an
210. Comité contre la torture, trente-cinquième session ^b [résolution 39/46 A de l'Assemblée générale]	14-25 novembre	Genève	10 E	I (AEFR)	T	SR	Deux sessions par an

<i>Organe</i>	<i>Dates (2005)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
211. Commission des droits de l'homme – Groupe de travail sur la détention arbitraire [décision 2003/247 du Conseil économique et social]	16-25 Novembre	Genève	5 E	I (AEF)	T	–	
212. Comité des droits économiques, sociaux et culturels – groupe de travail de présession ^b [résolutions 1982/33, 1985/17 et 1995/39 du Conseil économique et social]	28 novembre- 2 décembre	Genève	5 E	I (AEFR)	T	–	Deux sessions par an
213. CNUDCI – Groupe de travail sur le droit des transports [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	28 novembre- 9 décembre	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T	–	Deux sessions par an
214. Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien – séance spéciale pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien [résolutions 32/40 B et 33/28 de l'Assemblée générale]	29 novembre	New York	25 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session par an
215. Groupe de vérificateurs externes des comptes de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique [résolutions 347 (IV) et 1438 (XIV) de l'Assemblée générale]	29 novembre- 6 décembre	À déterminer	9 E	I (AF)	–	–	Une session par an
216. Dixième Réunion des États parties à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ^b [résolution 39/46 A de l'Assemblée générale]	30 novembre	Genève	139 G	I (AEFR)	T	SR	Une session tous les deux ans
217. Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement [résolution 32/197 de l'Assemblée générale]	Novembre (1 jour)	New York	194 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session par an
218. Commission du désarmement, session d'organisation [résolution S-10/2 de l'Assemblée générale]	Novembre (1 jour)	New York	191 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session par an
219. Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient [résolution 1729 (XVI) de l'Assemblée générale]	Novembre (1 séance)	New York	194 G	I (AArCEFR)	T	–	Une séance par an
220. Comité des placements [résolution 248 (III) de l'Assemblée générale]	Novembre	New York	11-12 E	–	–	–	Quatre ou cinq séances par an
221. Groupe d'experts gouvernementaux des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, douzième session ^{b, c} [décision des États parties, décembre 2001]	Novembre	Genève	90 G	I (AArCEFR)	T	–	

<i>Organe</i>	<i>Dates (2005)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
222. Septième conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II, tel que modifié, à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ^{b, c} [par. 1 de l'article 13 du Protocole modifié]	Novembre	Genève	69 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
223. Réunion annuelle des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ^{b, c} [Convention]	Novembre	Genève	89 G	I (AArCEFR)	T	SR	Une session par an
224. Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires au Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés [résolution 55/75 de l'Assemblée générale]	6 décembre (1 séance)	Genève	194 G	I (AArCEFR)	T	–	Une séance par an
225. Comité des commissaires aux comptes, session extraordinaire [résolution 74 (I) de l'Assemblée générale]	7 décembre	À déterminer	3 E	–	–	–	Une session par an
226. Réunion annuelle des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction ^{b, c} [décision des États parties à la cinquième Conférence d'examen]	Décembre	Genève	144 G	I (AArCEFR)	T	–	
227. ONU – Conseil, cinquante-deuxième session [résolution 3081 (XXVIII) de l'Assemblée générale]	Décembre (1 semaine)	Tokyo	28 E	I (AF)	T	–	Une session par an
228. Sous-Comité d'experts du transport de marchandises dangereuses [résolutions 1989/104 et 1999/65 du Conseil économique et social]	Décembre (7 jours)	Genève	27 G	I (ACEFR)	T	–	Deux sessions par an
229. Sous-Comité du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques [résolution 1999/65 du Conseil économique et social]	Décembre (3 jours)	Genève	29 G	I (ACEFR)	T	–	Deux sessions par an
230. Conseil de sécurité – Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies créée par la résolution 692 (1991), cinquantième session ^c	Décembre (3 jours)	Genève	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Quatre sessions par an
231. Commission des stupéfiants, reprise de la quarante-huitième session [résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil économique et social]	Décembre (3 jours)	Vienne	53 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
232. UNICEF, Conseil d'administration, session extraordinaire sur le budget [décision 2000/7 du Conseil d'administration]	Décembre (2 jours)	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	PV	Une session tous les deux ans
233. Comité des représentants permanents auprès d'ONU-Habitat [résolution 56/206 de l'Assemblée générale]	Décembre (1 jour)	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T	–	Quatre réunions par an

<i>Organe</i>	<i>Dates (2005)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
234. PNUE – Comité des représentants permanents [décision 13/2 du Conseil d'administration]	Décembre (1 jour)	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T	–	Quatre sessions par an
235. CNUCED – Autres conférences et réunions sur les produits de base [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins (30 séances au maximum)	Genève	^d	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
236. CNUCED – Séminaires et groupes d'étude [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins (30 séances au maximum)	Genève	^d	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
237. CNUCED – Consultations du Secrétaire général et du Président du Conseil du commerce et du développement [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins (20 séances au maximum)	Genève	^d	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
238. CNUCED – Réunions directives du Conseil du commerce et du développement [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins (3 jours)	Genève	^d	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
239. PNUD et FNUAP – Conseil d'administration, réunions d'information et consultations officieuses [résolutions 2020 (XX) et 48/162 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
240. UNICEF – Conseil d'administration, réunions d'information et consultations officieuses [résolutions 57 (I) et 48/162 de l'Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	36 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
241. Conseil de tutelle (et ses comités de rédaction) [Charte]	Selon les besoins	New York	5 G	I (ACFR)	T	PV ^e	Selon les besoins
242. Conseil de sécurité [Charte]	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	PV	Selon les besoins
243. Conseil de sécurité – Comité d'experts [décision prise par le Conseil de sécurité à sa 1 ^{re} séance, en 1946]	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
244. Conseil de sécurité – Comité d'admission de nouveaux membres [décision prise par le Conseil de sécurité à sa 42 ^e séance, en 1946]	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
245. Conseil de sécurité – Comité du Conseil de sécurité pour les réunions hors Siège du Conseil [décision prise par le Conseil de sécurité à sa 1625 ^e séance]	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
246. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
247. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 918 (1994) concernant le Rwanda	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins

<i>Organe</i>	<i>Dates (2005)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
248. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
249. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
250. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
251. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
252. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
253. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
254. Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1552 (2004) concernant la République démocratique du Congo	Selon les besoins	New York	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
255. Conseil de sécurité – Conseil d’administration de la Commission d’indemnisation des Nations Unies créée par la résolution 692 (1991) ^c	Selon les besoins	Genève	15 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
256. Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine [résolution 194 (III) de l’Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	3 G	I (AF)	T	–	Selon les besoins
257. Comité spécial des opérations de maintien de la paix et son groupe de travail [résolution 2006 (XIX) de l’Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	113 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
258. Comité pour l’exercice des droits inaliénables du peuple palestinien [résolution 3376 (XXX) de l’Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	25 G	I (AArCEFR)	T	SR	Selon les besoins
259. Comité des conférences [résolution 43/222 B de l’Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	21 G	I (AArEFR)	T	–	Selon les besoins
260. Comité des relations avec le pays hôte [résolution 2819 (XXVI) de l’Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	19 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
261. Conseil économique et social, consultations officieuses [résolution 50/227 de l’Assemblée générale]	Selon les besoins	New York	54 G	I (AArCEFR)	T	–	Selon les besoins
262. Commission économique pour l’Europe et ses groupes de travail [résolution 36 (IV) du Conseil économique et social]	Selon les besoins	Genève	55 G	À déterminer	T	–	Selon les besoins
263. Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l’ex-Yougoslavie depuis 1991 ^c [résolution 808 (1993) du Conseil de sécurité et résolution 47/235 de l’Assemblée générale]	Selon les besoins	La Haye	11 E	I (AF)	T	–	Selon les besoins

<i>Organe</i>	<i>Dates (2005)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>		<i>Fréquence</i>
264. Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994 ^c [résolution 955 (1994) du Conseil de sécurité]	Selon les besoins	Arusha	11 E	I (AF)	T	– Selon les besoins
265. Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale [résolutions 1273 (XLIII) et 1765 (LIV) du Conseil économique et social]	À déterminer (1 semaine)	New York	25 E	I (AArCEFR)	T	– Une session tous les deux ans
266. Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services de répression compétents en matière de drogue pour la région de l'Asie et du Pacifique [résolutions 1985/11 et 1988/15 du Conseil économique et social]	À déterminer (1 semaine)	Bangkok	51 G	I (ACFR)	T	– Une session par an
267. Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services de répression compétents en matière de drogue pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes [résolutions 1987/34 et 1988/15 du Conseil économique et social]	À déterminer (1 semaine)	Santiago	41 G	I (AEF)	T	– Une session par an
268. Commission des stupéfiants – Réunion des chefs des services de répression compétents en matière de drogue pour la région de l'Afrique [résolution 1985/11 du Conseil économique et social]	À déterminer (1 semaine)	Addis-Abeba	53 G	I (AArF)	T	– Une session par an
269. Commission des stupéfiants – Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient [résolution 1776 (LIV) du Conseil économique et social]	À déterminer (1 semaine)	Une capitale dans la région	23 G	I (AArR)	T	– Une session par an
270. Réunion générale de représentants des secrétariats des organismes des Nations Unies et du Secrétariat général de la Ligue des États arabes et de ses organisations spécialisées sur la coopération [résolutions 45/82 et 50/16 de l'Assemblée générale]	À déterminer (3 jours)	À déterminer	27 ST	I (AArF)	T	– Une session tous les deux ans
271. Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme – Conseil d'administration ^c [résolution 2003/57 du Conseil économique et social]	À déterminer (2-5 jours)	New York	11 E	I (AEF)	T	– Une session par an
272. CEPALC – Comité plénier, vingt-sixième session [résolution 106 (VI) du Conseil économique et social]	À déterminer (2 jours)	Santiago	41 G	I (AEF)	T	– Une session tous les deux ans
273. Commission du développement durable, session d'organisation [décision 1997/63 du Conseil économique et social]	À déterminer (1 jour)	New York	53 G	I (AArCEFR)	T	– Une session par an
274. Comité spécial sur l'océan Indien [résolution 58/29 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	44 G	I (AArCEFR)	T	SR Une session tous les deux ans

<i>Organe</i>	<i>Dates (2005)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>		<i>Fréquence</i>
275. Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la situation financière de l'Organisation des Nations Unies [résolution 49/143 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	191 G	I (AArCEFR)	T	–
276. Groupe de travail officieux à composition non limitée sur l'Agenda pour la paix et/ou ses sous-groupes [résolution 47/120 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	191 G	I (AArCEFR)	T	–
277. Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique [décision 2004/51 du Conseil économique et social]	À déterminer	New York	54 G	–	T	–
278. Comité consultatif du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, quarante-cinquième session [résolutions 31/133 et 39/125 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	5 G	–	–	– Une session par an
279. Commission des droits de l'homme – Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires, soixante-treizième session [décision 2004/260 du Conseil économique et social]	À déterminer	New York	5E	I (AArEF)	T	–
280. Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer [résolution 57/141 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	189G	I (AArCEFR)	T	–
281. Commission du développement durable, treizième session [décision 1993/207 du Conseil économique et social]	11-22 avril	New York	53 G	I (AArCEFR)	T	– Une session par an
282. CNUCED – Réunion d'experts de la Commission de l'investissement, de la technologie et des questions financières connexes [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	À déterminer	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–
283. CNUCED – Réunion d'experts de la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	À déterminer	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–
284. CNUCED – Réunion d'experts de la Commission du commerce des biens et services, et des produits de base [décision du Conseil du commerce et du développement à sa treizième réunion directive (8 juillet 1996) et résolution 51/167 de l'Assemblée générale]	À déterminer	Genève	À déterminer	I (AArCEFR)	T	–
285. CNUDCI – Groupe de travail sur les sûretés [résolution 33/92 de l'Assemblée générale]	À déterminer	Vienne	60 G	I (AArCEFR)	T	– Deux sessions par an
286. Comité spécial chargé de négocier une convention contre la corruption [résolution 58/4 de l'Assemblée générale]	À déterminer	Vienne	191 G	I (AArCEFR)	T	–

<i>Organe</i>	<i>Dates (2005)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>			<i>Fréquence</i>
287. Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, vingtième session [résolution 1978/1 du Conseil économique et social et résolution 56/206 de l'Assemblée générale]	À déterminer	Nairobi	58 G	I (AArCEFR)	T	–	Une session tous les deux ans
288. Réunion générale des représentants du système des Nations Unies et de l'Organisation des États américains [résolution 55/15 de l'Assemblée générale]	À déterminer	À déterminer	À déterminer	–	T	–	Une session tous les deux ans

^a Les langues dans lesquelles des services d'interprétation seront assurés sont indiquées. Les langues dans lesquelles des services de traduction seront assurés et des comptes rendus ou procès-verbaux établis varient selon le règlement intérieur applicable à l'organe intéressé et, dans le cas de certains groupes de travail et organes analogues, selon les besoins réels lorsque ceux-ci sont inférieurs à ceux que prévoit le règlement intérieur.

^b Organe créé en vertu d'un instrument international.

^c Les services de conférence sont financés par des ressources extrabudgétaires.

^d Ouvert à la participation de tous les États membres de la CNUCED intéressés (résolution 80 (III) de la Conférence, par. 9).

^e Pour des séances plénières seulement.

^f Dans sa décision 2004/283 du 22 juillet 2004, le Conseil économique et social a autorisé, pour la soixante et unième session de la Commission des droits de l'homme, la tenue de six séances supplémentaires avec tous les services de secrétariat nécessaires, y compris pour l'établissement de comptes rendus analytiques, conformément aux articles 29 et 31 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil. Le Conseil a approuvé la décision de la Commission de demander au Président de la soixante et unième session de la Commission de n'épargner aucun effort pour organiser les travaux de la session dans les temps normalement impartis, de façon à ne tenir les séances supplémentaires autorisées par le Conseil qu'en cas d'absolue nécessité.

^g Conformément au paragraphe 4 de la première section de la résolution 58/250 de l'Assemblée générale, et comme l'Assemblée en avait décidé précédemment, les organes intergouvernementaux de l'Organisation des Nations Unies sont priés d'éviter de tenir des réunions le vendredi saint orthodoxe, qui tombe le 29 avril 2005.

^h Au paragraphe 8 de sa résolution 53/45, l'Assemblée générale a noté avec satisfaction que, conformément au paragraphe 9 de sa résolution 52/56, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, à sa quarante et unième session, avait revu de nouveau ses besoins concernant l'utilisation de transcriptions non éditées et décidé de continuer d'utiliser ces transcriptions.

ⁱ En cas d'auditions.

^j Prolongation éventuelle d'une semaine, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale.

^k L'usage est de n'établir de procès-verbaux que pour les séances plénières et les séances de la Première Commission.

B. Liste des organes dont le mandat doit être présenté pour renouvellement à l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session

<i>Organe</i>	<i>Dates (2005)</i>	<i>Lieu de réunion</i>	<i>Membres</i>	<i>Services à assurer^a</i>	<i>Fréquence</i>
1. Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1996	À déterminer	New York	189 G	I (AArCEFR)	T –
2. Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale contre le clonage d'êtres humains à des fins de reproduction [résolution 56/93 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	189 G	I (AArCEFR)	T –
3. Comité spécial chargé d'examiner les mesures relatives à la protection du personnel des Nations Unies et du personnel associé [résolution 56/89 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	189 G	I (AArCEFR)	T –
4. Comité spécial chargé d'élaborer une convention sur les droits des personnes handicapées [résolution 58/246 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	189 G	I (AArCEFR)	T –
5. Groupe de travail sur le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient [résolution 2656 (XXV) de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	9 G	I (AArCEFR)	T –
6. Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité [résolution 48/26 de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	189 G	I (AArCEFR)	T –
7. Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation [résolution 3349 (XXIX) de l'Assemblée générale]	À déterminer	New York	189 G	I (AArCEFR)	T –
8. Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés [résolution 2443 (XXIII) de l'Assemblée générale]	À déterminer	Genève	3 G	I (AArF)	T PV ^b

^a Les langues dans lesquelles des services d'interprétation seront assurés sont indiquées. Les langues dans lesquelles des services de traduction seront assurés et de comptes rendus ou procès-verbaux établis varient selon le règlement intérieur applicable à l'organe intéressé et, dans le cas de certains groupes de travail et organes analogues, selon les besoins réels lorsque ceux-ci sont inférieurs à ceux que prévoit le règlement intérieur.

^b En cas d'auditions.

C. Projet révisé de calendrier des conférences et réunions des principaux organes des institutions spécialisées, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et des organes de suivi des traités créés sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies (2005)

<i>Organe</i>	<i>Dates (2005)</i>	<i>Lieu de réunion</i>
1. AIEA – Conseil des gouverneurs, Comité du programme et du budget	17 janvier	Vienne
2. OMS – Conseil exécutif	17-25 janvier	Genève
3. OACI – Comité	Janvier	Montréal
4. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Commission préparatoire, Groupe de travail B et consultations officielles/réunions d'experts	7-25 février	Vienne
5. FIDA – Conseil des gouverneurs	16-17 février	Rome
6. OACI – Conseil	Février/mars	Montréal
7. OIT – Conseil d'administration du BIT et ses comités	3-24 mars	Genève
8. AIEA – Conseil des gouverneurs	14 mars	Vienne
9. Organisation pour l'interdiction des armes chimiques – Conseil exécutif	15-18 mars	La Haye
10. UNESCO – Conseil exécutif	12-28 avril	Paris
11. FIDA – Conseil d'administration	20-21 avril	Rome
12. UPU – Conseil d'exploitation postale	Avril	Berne
13. OACI – Comité	Avril/mai	Montréal
14. AIEA – Conseil des gouverneurs, Comité du programme et du budget	2 mai	Vienne
15. ONUDI – Comité du programme et du budget, vingt et unième session	2-6 mai	Vienne
16. OMS – Assemblée mondiale de la santé, cinquante-huitième session	16-25 mai	Genève
17. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Commission préparatoire, Groupe de travail B et consultations officielles/réunions d'experts	30 mai-10 juin	Vienne
18. OMS – Conseil exécutif	Mai	Genève
19. OACI – Conseil	Mai/juin	Montréal
20. OIT – Conférence générale	7-23 juin	Genève
21. AIEA – Conseil des gouverneurs	13 juin	Vienne
22. Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires – Commission préparatoire, Groupe de travail A et consultations officielles/réunions d'experts	13-17 juin	Vienne
23. FAO – Conseil	20-25 juin	Rome
24. ONUDI – Conseil du développement industriel	21-23 juin	Vienne

<i>Organe</i>	<i>Dates (2005)</i>	<i>Lieu de réunion</i>
25. OIT – Conseil d’administration du BIT et ses comités	24 juin	Genève
26. Organisation du Traité d’interdiction complète des essais nucléaires – Commission préparatoire, vingt-quatrième session	28 juin-1 ^{er} juillet	Vienne
27. Organisation pour l’interdiction des armes chimiques – Conseil exécutif	28 juin-1 ^{er} juillet	La Haye
28. UIT – Conseil	Juin	Genève
29. OMI – Conseil	Juin	Londres
30. Autorité internationale des fonds marins – Assemblée, onzième session	15-26 août	Kingston
31. UNESCO – Conseil exécutif	Août/septembre	Paris
32. Organisation du Traité d’interdiction complète des essais nucléaires – Commission préparatoire, Groupe de travail B et consultations officielles/réunions d’experts	5-16 septembre	Vienne
33. FIDA – Conseil d’administration	14-15 septembre	Rome
34. AIEA – Conseil des gouverneurs	19 septembre	Vienne
35. AIEA – Conférence générale	26-30 septembre	Vienne
36. Organisation pour l’interdiction des armes chimiques – Conseil exécutif	27-30 septembre	La Haye
37. FMI/Banque mondiale – Réunions annuelles conjointes des Conseils des gouverneurs	Septembre	Washington
38. OMPI – Assemblée des États membres	Septembre/octobre	Genève
39. UNESCO – Conférence générale	Septembre/octobre	Paris
40. AIEA – Conseil des gouverneurs	3 octobre	Vienne
41. Organisation du Traité d’interdiction complète des essais nucléaires – Commission préparatoire, Groupe de travail A et consultations officielles/réunions d’experts	3-7 octobre	Vienne
42. UPU – Conseil d’administration	Octobre	Berne
43. OIT – Conseil d’administration du BIT et ses comités	3-18 novembre	Genève
44. Conférence des États parties à la Convention sur l’interdiction des armes chimiques, huitième session	7-11 novembre	La Haye
45. Organisation du Traité d’interdiction complète des essais nucléaires – Commission préparatoire, vingt-cinquième session	14-18 novembre	Vienne
46. UIT – Sommet mondial sur la société de l’information, deuxième partie	16-18 novembre	Tunis
47. FAO – Conseil	16-18 novembre	Rome
48. FAO – Conférence	19-30 novembre	Rome
49. AIEA – Conseil des gouverneurs, Comité de la coopération et assistance technique	21 novembre	Vienne
50. AIEA – Conseil des gouverneurs	24 novembre	Vienne
51. ONUDI – Conférence générale, onzième session	28 novembre-2 décembre	Vienne

<i>Organe</i>	<i>Dates (2005)</i>	<i>Lieu de réunion</i>
52. OMI – Conseil	Novembre	Londres
53. OMI – Assemblée	Novembre	Londres
54. OMI – Conseil	Novembre	Londres
55. OACI – Conseil	Novembre/décembre	Montréal
56. FAO – Conseil	1 ^{er} décembre	Rome
57. Organisation pour l’interdiction des armes chimiques – Conseil exécutif	2-5 décembre	La Haye
58. FIDA – Conseil d’administration	14-15 décembre	Rome
59. Conférence en vue de faciliter l’entrée en vigueur du Traité d’interdiction complète des essais nucléaires	À déterminer	Vienne ou New York
60. Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale	À déterminer	La Haye
61. Assemblée des États parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale – Comité du budget et des finances	À déterminer	La Haye
62. Organisation mondiale du commerce – Conférence ministérielle	À déterminer	À déterminer
63. Organisation mondiale du tourisme – Assemblée générale	À déterminer	À déterminer